

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



16^e Année

31 DÉCEMBRE 1960

(Nouvelle Série) N° 16

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de décembre)	2
2. Chambre des Députés (Mois de décembre)	3
3. Allocution de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à l'occasion du Nouvel An	4
4. Signature à Paris de la Convention créant l'organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE)	6
5. La réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris	7
6. Signature de la Convention internationale de Coopération pour la Sécurité de la Navigation aérienne « EUROCONTROL »	9
7. L'Ingénieur devant le Marché Commun	9
8. La Production minière et métallurgique luxembourgeoise en 1960	13
9. Nouvelles de la Cour	14
10. Réunions du Conseil de Gouvernement en décembre 1960	15
11. Nouvelles diverses	15
12. Le Mois en Luxembourg (Mois de décembre).	21
13. Eaux et Forêts 1960	23

Mémorial (mois de décembre)

Ministère des Finances.

La loi du 12 décembre 1960 ouvre au Gouvernement un crédit provisoire de 1.460.067.000 francs pour les mois de janvier, février et mars 1961.

Un arrêté ministériel du 17 décembre 1960 a pour objet la publication du nouveau tarif des droits d'entrée valable à partir du 1^{er} janvier 1961.

Un arrêté ministériel du 21 décembre 1960 règle les franchises en matière de droits d'entrée.

Un arrêté ministériel du 30 décembre 1960 publie les nouvelles instructions aux comptables, afin d'assurer la régularité de l'acquit pour le paiement des créances à charge de l'Etat.

Le « Mémorial » N° 71 du 31 décembre 1960 publie le relevé semestriel des valeurs luxembourgeoises frappées d'opposition au 31 décembre 1960.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un arrêté grand-ducal du 8 décembre 1960 prescrit un recensement général de la population et des logements du Grand-Duché au 31 décembre 1960.

Un arrêté grand-ducal du 29 décembre 1960 réglemente les débits de boissons non-alcooliques.

Un arrêté grand-ducal du 31 décembre 1960 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945 portant réorganisation du statut de la Chambre des Artisans.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un avis du 15 novembre 1960 a pour objet la publication des dispositions maintenues en vigueur en matière d'organisation et de fonctionnement des marchés de bétail gras, conformément à l'article 4 de la loi du 17 juin 1960 portant habilitation pour le Grand-Duc de régler certaines matières.

Un arrêté grand-ducal du 29 décembre 1960 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 10 octobre 1945 portant modification de la loi du 4 avril 1924 concernant la création de chambres professionnelles.

Un deuxième arrêté grand-ducal du même jour modifie la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires.

Un troisième arrêté grand-ducal du même jour modifie et complète les dispositions main-

tenues en vigueur en matière d'organisation et de fonctionnement des marchés de bétail gras.

Un quatrième arrêté grand-ducal du même jour règle l'aménagement et la réduction des plantations de vignes.

*

Ministère des Arts et Sciences.

Un arrêté grand-ducal du 21 octobre 1960 fixe l'organisation et les conditions de fonctionnement des Archives de l'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 2 décembre 1960 détermine la composition et les attributions des Commissions de surveillance des Musées de l'Etat.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un arrêté grand-ducal du 8 décembre 1960 règle l'organisation de l'Institut pédagogique.

*

Ministère de la Force Armée.

Un arrêté grand-ducal du 2 décembre 1960 modifie la réglementation sur les croix de service des militaires.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un arrêté grand-ducal du 11 novembre 1960 autorise la création d'un syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien d'un système de distributions d'eau pour les communes de Grevenmacher, Biwer et Rodembourg.

*

Ministère d'Etat.

Deux arrêtés grand-ducaux du 14 décembre 1960 règlent les conditions de l'allocation d'une indemnité d'attente complémentaire au personnel de l'Etat.

Un arrêté grand-ducal du 29 décembre 1960 modifie l'article 2 de l'arrêté grand-ducal du 13 juillet 1945 portant création d'une Loterie Nationale.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 règle le contrôle des viandes.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 24 novembre 1960 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques.

*

Ministère du Travail.

Un arrêté grand-ducal du 9 décembre 1960 modifie l'arrêté grand-ducal du 31 octobre 1959 concernant la constitution des groupes d'employeurs et la fixation de l'assiette et des taux de cotisation en matière d'allocations familiales pour les salariés.

Chambre des Députés (mois de décembre)

1^{er} décembre: 4^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de compléter l'article 1^{er} de la loi du 29 juillet 1957 concernant l'assurance maladie des professions indépendantes et l'article 2 du Code des assurances sociales (N° 713). Lecture et vote des articles. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention concernant l'échange international d'informations en matière d'état civil, signée à Istanbul, le 4 septembre 1958 (N° 851). Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur le Statut de l'Union Européenne Occidentale, des représentants nationaux et du personnel international, signée à Paris, le 11 mai 1955, ainsi que de la Déclaration faite par le Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas au nom des Gouvernements belge, luxembourgeois et néerlandais au moment de la signature de la Convention (N° 804). Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'honorable M. Krier concernant l'application de l'arrêté grand-ducal du 30 juin 1945 portant création d'un Office National du Travail.

Réunion d'une Section centrale.

5 décembre: Réunion de la Commission spéciale du Budget.

6 décembre: 5^e séance publique. — Analyse des pièces. — Question d'ordre du jour. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant la suppression des fractions de franc dans la comptabilité publique (N° 795). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet a) d'ouvrir au Gouvernement un crédit provisoire de 1.460.067.000 francs pour les mois de janvier, février et mars 1961; b) d'auto-

riser le Gouvernement à recouvrir les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1960 d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception; c) de rendre applicables pour la même période les dispositions figurant aux articles 3 à 7 du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1961 (N° 834). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de deux Sections centrales.

7 décembre: 6^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Question de l'honorable M. Wirtgen concernant le Code de la Route. — Interpellation de l'honorable M. Krier sur l'article 26 du contrat conclu entre le Gouvernement et la CEGEDEL.

Réunion d'une Section Centrale.

8 décembre: 7^e séance publique. — Question d'ordre du jour. — Interpellation de l'honorable M. Bodson sur la façon spéciale du Gouvernement d'avoir présenté au public une loi de cadre économique au lieu de la présenter d'abord à la Chambre des Députés. — Interpellation de l'honorable M. Krier sur l'article 26 du contrat conclu entre le Gouvernement et CEGEDEL.

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

12 décembre: Réunion de deux Sections centrales.

13 décembre: 8^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Interpellation de l'honorable M. Krier sur l'article 26 du contrat conclu entre le Gouvernement et CEGEDEL. — Projet de loi portant approbation de l'accord N° 1 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France conclu en application de l'article 52 du règlement N° 3 de la Communauté Economique Européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants, signé à Paris, le 20 août 1959 (N° 815). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote

de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique relatif à l'application de l'article 52 du règlement N° 3 de la Communauté Economique Européenne concernant la sécurité sociale des travailleurs migrants, signé à Luxembourg, le 16 novembre 1959 (N° 818). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote par appel nominal sur l'ensemble du projet de loi et dispense du second vote constitutionnel.

Réunion de la Commission du Travail.

Réunion d'une Section centrale.

14 décembre: Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques.

Réunion de la Commission de l'Agriculture et de la Viticulture.

Réunion de trois Sections.

15 décembre: Réunion de la 2^e et de la 3^e Section.

20 décembre: Réunion de la 2^e Section.

21 décembre: Réunion de la 2^e Section.

22 décembre: Réunion d'une Section centrale.

Allocution prononcée par S. Exc. M. Pierre Werner,

Ministre d'État, Président du Gouvernement, sur les antennes de Radio-Luxembourg, le 31 décembre 1960, à l'occasion du Nouvel An.

« Meng le'f Matbierger!

Fir e gro'ssen Déel vun der Welt gét d'Joer 1960 zu Enn an der Onro', an der Spånong, an der Angscht. De' Wönsch vu Fridden, de' am Ufank vun desem Joer durbruecht si gin, sin net fir all Länner a Mönchen an Erfüllong gång. Gott sief't gedankt, dass d'Welt, a speziell Europa, vun engem gre'ssere Konflikt verschönt bliwen ass, dé jo haut a sengen Auswierkungen onvirstellbar katastrophal wir. Mé de Wand vum kále Krich, dé ble'st me' schârf we' am Ufank vum Joer, an d'fröndlecht Zo'lächelen vun déne gro'sse Staatschefen huet sech zo' enger grimmeger Minn verzun. A villeicht entsprécht dé Gesichts Ausdruck me' der tatsächlecher Géschteshaltung...

Vun onse Nopeschlänner woren et besonnesch Belgien a Frankreich, de' un engem schwe'ere Kreuz ze droen hâten. Speziell onse belsche Wirtschaftspartner, mat dém mer eso' villes gemeng hun, huet schwe'er Stonnen mat der Congo-Fro an hire Folgen durchgemâch. An d'Epreuve ass nach net eriwer. Bei onsem gro'sse südliche Noper huet de Streit vun der Algérie weider um nationale Kierper geziert.

Et ass eso' an onser heiteger, enker Welt, dass, wann é Glidd krankt, et och net gutt ass fir de' âner.

An dér trouble'enter Welt ass trotzdem onst nationalt Schöffelchen nach zimlech ro'eg gesezelt. Vum wirtschaftleche Standpunkt kann én eso'guer soen, datt et, am ganze gesin, en ausgesprachent gutt Joer wor. Et wor dât net nômmen durch eng gutt Konjunktur op de Märt, de' ons Produkter ofhuelen, mé 't wor och d'on-

ermidlecht Arbechtskrâft an d'Disziplin vun all onse schaffende Klassen, de' zu déne gudde Resultater gefo'ert hun. De soziale Fridden ass erhâle bliwen. D'Sozial Gesetzgiewong huet weider Fortschrött, besonnesch mat dem Fonds de Solidarité, gemâch. Gewöss, et go'f och an et gött nach me' schwâch Plätzen a Schiedseiten an onser wirtschaftlecher Situatio'n. Den onerbittleche Gank vun der wirtschaftlecher Entwéckelung brengt et mat sech, datt hei an do d'Betriebe önnner d'Rieder kommen mat all déne battere Folgen, de' dât fir d'Belegschaft huet. D'national Solidarité't spillt jo haut am weite Moss bei eso' Reconversionen, mé dât verhönert net, datt d'Umstellungen munnech perse'nlech Affer an Nodéler mat sech brengen. An dém Sönn erkennt och haut jidder Bierger, me' we' fre'er, d'No'twendegkét, eng Politik vu wirtschaftlecher Expansio'n, vu Schâfong vu neien Arbechtsplätzen ze bedreiwen an sech dér Disziplin ze önnnerwerfen, de' eso' eng Politik erfuerdert.

Am Kader vun der europäescher Politik huet huet onst Land seng Roll als loyale Partner mat guddem Wöllen a mat Opgeschlossenhet weidergespillt, eng Roll, de' eso' eng sche'n Unerkennung am Karlspreis fir den Här Kammerpräsident Bech fond huet. Zu enger me' enker politescher Zesummenarbecht, we' se besonnesch an de Propositio'nen vum Präsident de Gaulle zum Ausdruck ko'men, hu mer resolut e prinzipiell Jowuert gesot, dât allerdengs u bestömmt Bedengongen geknöppt wor. Eng decisiv Formel vun der Zesummenarbecht töschent déne Sechs vun der europäescher Wirtschaftsunion an de Siewen, mat Gro'ssbritannien un der Spötzt, ass

leider an diesem Joer nach net fond gin. D'Visite vun onser Grande-Duchesse an der Belsch an d'Visite vun dem Kinnekspuer vun Thailand zu Letzeburg hun ons weit gespânten international Fröndschaften önnestrach.

An elo gi mer dann mat nach ville Problemen a Suergen, internationalen a nationalen, an dat neit Joer erân.

D'Le'eren, de' mer aus de politeschen Evéne-menter a manche Länner am neie Joer ze'e sollten, ass eng gre'sser Unerkennung an en de'wert Attachement un de' verschidden öffentlech Institutio'nen, de' dat richtegt ausgeglachend demokratescht Régime vu Letzeburg ausmân. Sie garante'eren de' konstitutionell Freihéten, de' d'Liewen am Letzeburger Land eso' gutt an hémléich mâchen. D'Kritik un deser oder dér Institutio'n soll duerfir nie negativ an zerste'rend formulé'ert gin, mé positiv a konstruktiv aus dem gudden Wöllen zur Erneie-ronng ervir goen.

De Géscht vun der Letzeburger Demokratie an de besonnene Charakter vun onse Landsleit verlângen och, datt d'Interessenge'gensätz tö-schent den énzelen sozialen a berufleche Grup-pen net iwerspânt virgedroe gin. Et könnst do heiansdo en To'n vun Intoleranz op, dén net an der Letzeburger Traditio'n leit. A mer hun alleguer d'Tendenz, fir an de' Féler ze fâlen.

Op dem Gebitt vun der beruflecher Législa-tio'n sin an déne leschten Dég gro'ssherzoglech Beschlöss geholl gin, op de' ech iech opmierksam mâen, well se de' offiziell Berufsvertriedong vun de Baueren a vun den Handwierker der heiteger Opfâssong vun demokrateschen an öffentlich rechtlechen Organismen upassen, o'ni dat Be-stéhend, wât gutt funktionne'ert a sech bewährt huet, ze zerbréchen.

Bei de Baueren hêscht dat zum Beispill, datt an der Struktur vum Conseil National de l'Agric-ulture neischt Wesentleches geännert gött, mé datt an der Zo'konft all bäuerlechen Exploitant d'aktivt an d'passivt Wahlrecht huet fir d'Fonk-tio'n vu Kantonaldelege'erten. De Wönzer hir Vertriedong ass och ágebaut gin. Bei déne Be-ruffer, a bâl nach me' bei de Baueren we' bei den Handwierker, ass eng wirtschaftlech Umstel-long am Gâng, de' Problemer opwerft, de' nôm-men a vertrauensvoller Zesummenarbecht vu Beruff a Staat gele'st könne gin. Besonnesch am Interesse vun dér aktiver Landwirtschaftspolitik, de' am Averstândnes mat dem ganze Land wierksam muss gefo'ert gin, ass en Appell ze mâchen un all Bauerevertrierer egal vu welchem Bord, derzo' beizesteieren, datt eng énhétlech Ligne an dér Politik gehâle gött. Vun déne wirt-schaftsorganisatoresche Fonktio'nen vum Conseil National de l'Agriculture kann a senger adap-

te'arter Form zu Gonschten vun der Bauere-schâft gené ewe' virdrun Gebrauch gemâch gin. Dobei ass Plâtz fir all gudden Wöllen, der Bauereschâft ze dengen. Dat wât d'Baueren aus égener Initiativ an aus égenem Driff zönter Joeren opgebaut hun, muss unerkannt bleiwen. De' konstruktiv Absichten vun dér Neierong dierfen duerfir am neie Joer net durch Polemik önnergruewe gin.

Et ass elo net d'Plâtz an net d'Zeit, fir all ons national Problemer opzezielen. Jidwer Let-zeburger huet irgend eppes um Hêrz, den Arbechter an den Intellektuellen, de Bauer an den Handwierker, de Sozialrentner an de Beam-ten. Losse mer all zesummen un de Problemer schaffen, de' d'Liewen a Letzeburg nach me' erdre'glech mâche können, mat engem Sönn vun Objektivité't a Wo'recht, vu Gerechtegkét a Realité't. An duerzo' ka jidwerén beidroen, egal wo' e stét, bâl durch handfest Ugreifen, bâl durch konstruktiv Kritik.

Mé d'Letzeburger Land stét net eleng an der Welt. Wa munches ons am leschte Joer me' licht gemâch go'f we' an ânere Länner, da bedeit dat net, datt et no'twendegerweis ömmer eso' muss sin. Et gölt duerfir, an d'ass en Appell un ons Erze'er, de' moralesch Spannkraft an onsem Vollek ze erhâlen, de' eleng et me'glech mecht, alle Situatio'nen gewuess ze sin.

Ech vergiesse bâl, le'f Matbierger, datt ech zu iech op Sylvesterowend schwätzen, dat hêscht op en Owend, wo' jidwerén sollt seng déglech Suergen fir e puer Stonnen op d'Seit setzen, fir sech ze besannen oder ze entspânen. An dat hu mer ne'deg, fir dat neit Joer mat Elan a frédeger Arbechtskraft unzufângen. Well wann och vill gebângt gött öm d'Zo'konft, dann dre't de 'selwegt Zo'konft eso' sche'n Me'glechkéten an eso' gro'ss Versprieche an hirem Scho'ss. An d'Welt gött leschten Enns vun enger opti-mistescher Grundhaltong gedroen, de' besonnesch onsem Jonktem égen soll sin. Fir ons all perse'nech ergött sech aus de modernen technesche Möttelen eso' vill Me'glechkét vu gêsche-terer Bereicherong, datt é bâl net Zeit huet, fir alles auszenotzen. A fir onse Staat ass och d'Zo'-konft nach voll vu Promessen. D'öffentlech Bauten an Arbechten, de' an de leschte Joeren gelêscht si gin, de', de' nach ze mâe bleiwen, manifeste'eren no baussen de Liewens- a Behâp-tungswöllen vum Letzeburger Vollek. So' soll et op alle Gebitter sin.

Ech wönschen iech all, gesond u Géscht a Kierper an d'neit Joer erân ze goen an iech de' Grundstömmong vu fro'em Départ, Opgeschlos-senhét a gesondem Optimismus uechtert d'ganzt Joer ze erhâlen!!

Signature à Paris de la Convention créant l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O. C. D. E.).

Le 14 décembre 1960 a été signé à Paris la Convention créant l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques par les délégués des vingt pays membres.

En effet, à la suite d'études et de négociations poursuivies depuis près d'une année les Etats-Unis d'Amérique et le Canada se sont joints aux dix-huit pays européens, membres de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O. E. C. E.), pour signer cette Convention créant l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O. C. D. E.), qui prendra la place de l'O. E. C. E.

Au cours de la cérémonie de signature plusieurs discours furent prononcés, au cours desquels les orateurs rendirent hommage à l'œuvre accomplie par l'O. E. C. E. et au cours desquels l'importance de la nouvelle convention créant l'O. C. D. E. fut également soulignée.

M. Couve de Murville, Ministre des Affaires Etrangères de la République Française, déclara notamment :

« Jusqu'à présent, les Etats-Unis et le Canada, associés à notre coopération, n'y participèrent pas au même titre que les pays européens. Leur adhésion à l'O. C. D. E. est un événement politique, dont il convient de mesurer la portée. Ainsi, non seulement tous les pays de l'Europe libre, mais encore toutes les grandes puissances industrielles du monde occidental disposeront d'une organisation, où ils confronteront leur action dans les différents domaines de l'activité économique, financière et technique. »

Voici un passage du discours prononcé à la même occasion par M. Douglas Dillon, Sous-Secrétaire d'Etat américain :

« La convention que nous signons ici aujourd'hui, est un document historique. Elle forgera un lien nouveau et puissant entre l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord. Elle représente un progrès capital dans nos efforts pour consolider l'économie de tout le monde libre. Elle annonce l'aube d'une ère nouvelle dans le domaine de la coopération et de l'expansion économiques internationales. »

Les Etats-Unis sont extrêmement heureux à l'idée de pouvoir se joindre à leurs amis européens sur un pied d'égalité et comme partenaire à part entière en cette nouvelle étape historique sur le chemin d'une coopération plus étroite.

Nos économies deviennent de plus en plus interdépendantes et une coopération économique étroite entre nos pays est devenue essentielle. En nous appuyant sur les traditions et les méthodes éprouvées de l'Organisation Européenne de Coopération Economique, nous créons un forum, où

nous pourrons réaliser une coopération plus efficace et plus étroite en élaborant des politiques économiques qui nous permettent de faire face aux problèmes croissants de la période actuelle.

Les Etats-Unis désirent que l'O. C. D. E. soit une organisation forte et efficace. Nous la considérons comme un mécanisme essentiel propre à promouvoir une saine expansion économique, tant dans nos propres pays que dans le monde libre tout entier. En agissant de concert, nous pouvons apporter, pour faire face aux grandes tâches qui nous attendent, d'immenses ressources intellectuelles, scientifiques et économiques. »

Voici, schématiquement rassemblés, les objectifs et la structure de la nouvelle organisation :

Composition.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques comprendra les anciens pays membres de l'O. E. C. E. (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie), auxquels se joindront les Etats-Unis et le Canada, qui jusqu'à ce jour n'étaient que membres associés de l'O. E. C. E.

Les Commissions de la Communauté Européenne et de la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, ainsi que la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le Secrétaire Général de l'Association de Libre Echange (E. F. T. A.) participeront également à ses travaux.

Objectifs.

Les objectifs fondamentaux fixés à la nouvelle organisation sont de :

— Réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;

— Contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que non-membres, en voie de développement économique ;

— Contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non-discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Structure.

Correspondant à ces trois objectifs, une série de Comités seront installés, dont les principaux seront :

— Un Comité de Politique Economique, qui aura pour tâche d'examiner la situation ainsi que les politiques économiques et financières des pays membres;

— Trois Comités chargés de l'aide au développement (Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement et Comité d'Assistance Technique pour les pays membres en voie de développement, Comité d'Assistance au Développement pour les autres régions du « tiers monde »);

— Un Comité des Echanges qui confrontera les politiques commerciales, les problèmes spécifiques intéressant les pays membres et ceux à court ou à long terme nés de la division des Six et des Sept;

— Un Conseil des Ministres sera l'instance suprême de l'Organisation, qui prendra ses décisions à l'unanimité, sauf dans les cas où les membres en décideraient autrement.

Rappelons que le Secrétaire Général de l'O. C. D. E. est M. Kristensen et que la nouvelle organisation ne commencera à fonctionner que lorsque la convention aura été ratifiée par les pays membres.

Voici le texte de la déclaration de M. le Ministre des Affaires Etrangères lors de la Conférence du 14 décembre 1960.

« Monsieur le Président,

Au nom du Gouvernement du plus petit des pays réunis autour de cette table, je voudrais à mon tour exprimer ma sincère appréciation pour le travail effectué par tous ceux qui ont collaboré à l'élaboration du projet de convention soumis à notre approbation.

Mes félicitations s'adressent particulièrement à M. Kristensen et à tous les membres du Comité préparatoire.

Grâce à un travail tenace et à un esprit de compréhension hautement appréciable, il a été possible de surmonter des problèmes complexes et de présenter à notre réunion un projet que mon Gouvernement peut dès à présent accepter dans son ensemble.

Je sais que certaines délégations — dont la mienne — auraient préféré que les pays signataires eussent pu prendre des engagements plus précis pour atteindre le but fixé. Il aurait été souhaitable que dans certains domaines la compétence de notre nouvelle Organisation eût pu être définie plus clairement, notamment en ce qui concerne sa compétence en matière commerciale.

Plusieurs orateurs qui m'ont précédé, ont déjà exprimé leur point de vue à cet égard.

Je voudrais à mon tour formuler l'espoir que la collaboration active des Etats-Unis d'Amérique et du Canada — que je suis particulièrement heureux de saluer comme membres de la nouvelle Organisation — permettra de mettre en pratique les principes et les règles qui sont inscrits dans les actes de l'O. E. C. E. et dont la reconduction comme telle n'a pu être réalisée.

C'est avec beaucoup de satisfaction que ma délégation a enregistré les déclarations de bonne volonté qui ont été faites à ce sujet.

Ainsi que cela résulte de la proposition Benelux qui vous est soumise, mon Gouvernement estime qu'en matière commerciale la collaboration et la coopération des membres de la nouvelle Organisation doivent être maintenues aussi actives et solidaires que possible, tout en respectant, bien entendu, nos obligations assumées dans d'autres Organisations internationales, le G. A. T. T. notamment.

J'estime toutefois que ce n'est pas le texte seul de la convention qui pourra garantir la réussite de notre Organisation.

Un texte peut toujours être sujet à des interprétations diverses et l'O. C. D. E. ne sera en définitive que ce que la bonne volonté et surtout la volonté politique de nos Gouvernements voudront en faire.

Je voudrais formuler le vœu que dans la poursuite des grandes tâches que nous nous sommes assignées, cette compréhension mutuelle et cette volonté d'aboutir président toujours à nos travaux. »

La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Paris.

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu à Paris du 16 au 18 décembre 1960 sa réunion ministérielle ordinaire.

Les Ministres ont procédé à un large tour d'horizon de la situation internationale sous l'angle politique, militaire et économique. En application des décisions intervenues antérieurement, ils ont également examiné la question

des plans à long terme sur la base d'un rapport d'activité du Secrétaire Général et des propositions avancées par les Gouvernements.

I.

Le Conseil a réaffirmé la solidarité de l'Alliance et son attachement au principe du règlement pacifique de tous les différends sans

recours à l'emploi de la force ou à la menace. il a déclaré sa volonté de rechercher par tous les moyens appropriés une amélioration durable des relations internationales dans le respect de la liberté, des indépendances nationales et du droit. Telle serait la véritable « coexistence pacifique » libérée de toute idée de domination mondiale.

Le Conseil a déploré qu'aucun progrès n'ait été accompli dans le domaine du désarmement au cours de l'année qui s'achève, en raison du retrait des Etats communistes de la Conférence des Dix Puissances avant même d'avoir examiné les propositions occidentales. Le Conseil a réaffirmé sa fidélité aux principes exprimés dans ces propositions, en tant que base pour atteindre l'objectif commun des pays de l'Alliance: le désarmement général et complet, réalisé par étapes successives, sous un contrôle international efficace. Il a exprimé le vœu que les négociations soient reprises prochainement.

Le Conseil a regretté que des progrès n'aient pas été accomplis en ce qui concerne la réunification de l'Allemagne sur la base de l'autodétermination. Au sujet de Berlin, le Conseil a confirmé à nouveau sa déclaration du 16 décembre 1958: en présence des menaces et des récentes manœuvres de harcèlement du bloc soviétique contre Berlin, le Conseil a réaffirmé sa détermination de protéger la liberté de la population de Berlin-Ouest.

II.

Pour permettre aux nations de l'Alliance atlantique de poursuivre dans la paix et sans crainte leurs activités constructives, elles doivent, face à la puissance militaire croissante du bloc communiste, être en mesure de répondre à toute attaque par tous les moyens appropriés. Il faut maintenir entre les forces conventionnelles et nucléaires de l'Alliance un équilibre qui leur confère toute la souplesse voulue. Les Ministres, après avoir passé en revue les résultats de l'Examen annuel, ont constaté les progrès accomplis et exprimé leur ferme détermination de poursuivre leurs efforts pour développer la puissance de dissuasion et de défense de l'Alliance.

A cet égard, le Gouvernement des Etats-Unis a suggéré à l'Alliance pour examen l'idée d'une force multilatérale d'engins à moyenne portée. Le Conseil a pris note avec grand intérêt de la suggestion des Etats-Unis et a invité les Représentants Permanents à l'étudier en détail, ainsi que les questions qui s'y rapportent.

Le Conseil s'est félicité de l'assurance donnée par les Etats-Unis de maintenir dans la zone OTAN les armes nucléaires américaines mises à la disposition de l'OTAN.

Le Conseil a également reconnu qu'il est tout aussi important d'accroître les forces du bouclier de l'OTAN dans d'autres domaines, afin de ne laisser subsister aucune possibilité d'erreur ni aucun doute sur la volonté de l'Alliance et son aptitude à résister à une agression par tous les moyens appropriés et nécessaires.

Les Ministres ont pris note avec satisfaction des mesures intervenues jusqu'à présent en application des décisions prises par les Ministres de la Défense au printemps de 1960, dans le domaine de la logistique et en matière de coopération pour la recherche, la mise au point et la production des matériels militaires. Ils ont invité avec insistance toutes les parties intéressées à poursuivre et, si possible, à intensifier leurs efforts pour l'exécution des projets déjà retenus et à rechercher d'autres projets qui se prêteraient à une action en commun.

III.

Les Ministres ont examiné le rapport qui leur a été présenté sur le Plan à long terme, particulièrement en ce qui concerne la consultation politique et les problèmes économiques.

Ils ont réaffirmé leur volonté de pratiquer au sein de l'Alliance une consultation politique générale dans l'intention d'arriver aussi complètement que possible à une coordination de leurs vues et à une unité d'action. Ils ont étudié les modalités techniques qui doivent leur permettre d'atteindre ce résultat.

Dans le domaine économique, ils se sont félicités de la création de l'OCED qui, en favorisant une croissance économique équilibrée et une expansion du commerce mondial, bénéficiera à tous les pays du monde libre.

Ils ont souligné l'importance qu'ils attachent au développement économique des pays les moins favorisés de l'Alliance.

Comptant parmi elles plusieurs pays dont les niveaux industriels sont très élevés, les nations atlantiques ont conscience des responsabilités particulières qui leur incombent dans le domaine de l'aide aux pays sous-développés.

Les Ministres ont chargé le Conseil Permanent de poursuivre les études commencées qui doivent permettre aux pays de l'Alliance de suivre le développement de l'offensive économique lancée par les communistes et de prendre en commun les mesures de défense qui s'imposent.

Le Secrétaire Général a été chargé de rédiger un rapport sur ces différentes questions, rapport qui sera examiné lors de la session ministérielle de printemps du Conseil Atlantique.

Cette réunion aura lieu, sur l'invitation du Gouvernement norvégien, à Oslo en mai 1961.

Signature de la Convention Internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne «Eurocontrol».

La mise en service d'avions de transport à réaction et leur emploi généralisé marquent l'évolution récente de l'aviation. Ces faits sont susceptibles d'entraîner une modification profonde de l'organisation du contrôle de la circulation aérienne. En effet, sur le plan de l'exploitation technique, ces aéronefs se caractérisent d'une part par des vitesses très élevées et d'autre part par la nécessité d'être amenés rapidement et maintenus jusqu'à un point aussi proche que possible de leur destination à la haute altitude où leur rendement est optimum du point de vue de l'économie d'exploitation.

Ces caractéristiques impliquent d'étendre le contrôle de la circulation aérienne à des altitudes plus élevées et à adapter les méthodes de contrôle en usage. Elles impliquent aussi la conception du contrôle à haute altitude dans des espaces débordant les frontières nationales.

La Convention signée ce jour marque à la fois l'aboutissement des travaux pour l'établissement des principes qui régissent cette coopération et le départ officiel de cette coopération plus poussée comportant notamment l'organisation en commun des services chargés de la circulation aérienne à haute altitude.

Institutionnellement, la coopération s'effectuera à l'intervention d'une organisation internationale dotée de la personnalité juridique comportant une Commission gouvernementale et une Agence chargée d'assurer le contrôle.

Ainsi se trouvera réalisée dans le domaine technique une intégration que le progrès de l'aviation civile rend inéluctable.

La « Commission permanente pour la sécurité de la navigation aérienne » est un organe collégial, dont la mission est de poursuivre, à partir des travaux de normalisation de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (O.A.C.I.), l'unification des réglementations touchant la circulation aérienne et les télécommunications, la coordination des politiques nationales d'in-

vestissement dans les mêmes domaines, ainsi que d'assurer la tutelle de l'Agence.

De son côté, l'Agence est un service public international spécialisé, doté de l'autonomie financière. Elle assurera, en coopération avec les autorités militaires compétentes, les services de la navigation aérienne dans les espaces aériens qui lui sont confiés par les Etats. Elle mettra en place les moyens nécessaires à l'exécution de cette mission et en assurera le bon fonctionnement.

Tel est l'objet de la Convention «Eurocontrol» signée le 13 décembre à Bruxelles, qui a été désigné comme siège de l'Organisation.

Pour le Grand-Duché de Luxembourg, la Convention a été signée par M. Pierre Grégoire, Ministre des Transports, et M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles.

En attendant l'entrée en vigueur effective de la Convention qui est soumise à la ratification des Etats et afin d'être en mesure d'assurer la mise en place d'une organisation effective de contrôle à ce moment, les Gouvernements ont convenu de créer immédiatement un organisme d'étude et d'expérimentation fonctionnant à Paris.

Cet organisme est chargé de l'étude des méthodes et procédures les mieux adaptées au contrôle des avions modernes. Il aura en outre à expérimenter ces procédures de façon à en vérifier l'efficacité et, compte tenu de l'expérience ainsi acquise, à préparer les plans définitifs concernant l'intégration décidée.

Dans sa phase initiale, cette Convention réalise, au bénéfice de l'aviation civile, le fonctionnement, sous une autorité unique, des services de contrôle de l'espace aérien supérieur de la République Fédérale d'Allemagne, de la Belgique, de la France, de la Grande-Bretagne, du Grand-Duché de Luxembourg et des Pays-Bas.

Ses promoteurs ont confiance que la coopération, qui s'est ainsi établie, s'étendra à d'autres Etats européens.

L'Ingénieur devant le Marché Commun.

Conférence de M. le Ministre P. Elvinger à l'occasion du 25^e anniversaire de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs Diplômés.

Le 17 décembre 1960, l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs Diplômés a commémoré le 25^e anniversaire de sa fondation au Casino de l'ARBED à Esch-sur-Alzette.

Parmi les invités d'honneur l'on nota MM. les Ministres Dr Emile Colling et Paul Elvinger et M. le Député-Maire d'Esch-sur-Alzette Antoine Krier. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Pré-

sident du Gouvernement, assista à la seconde partie de la séance commémorative.

Après une introduction musicale, M. Georges Thyès, Président de l'A. L. I. D., prononça l'allocution de bienvenue et définit le but de l'Association qui est de grouper tous les ingénieurs diplômés, c'est-à-dire des ingénieurs ayant obtenu leur formation à une Université ou à une Ecole Supérieure Technique. L'A. L. I. D. est une association à caractère professionnel qui vise à l'obtention et à la protection du titre d'ingénieur et qui défend les intérêts professionnels des ingénieurs.

M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, prit ensuite la parole pour traiter le sujet «L'Ingénieur devant le Marché Commun». Nous reproduisons ci-après le texte de l'exposé de M. le Ministre Paul Elvinger :

« Monsieur le Président,
Messieurs les Directeurs,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames,
Messieurs,

Je suis très sensible à l'honneur qui m'échoit de prendre la parole lors des festivités de la Journée de l'Ingénieur 1960.

Il me tient à cœur d'apporter d'emblée les félicitations chaleureuses du Gouvernement luxembourgeois à l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs Diplômés pour son 25^e anniversaire.

J'y joins mes vœux sincères de prospérité et je félicite l'Association des Ingénieurs d'avoir choisi la capitale du fer comme lieu de rencontre et de fête.

Le sujet qui m'a été proposé à titre de causerie s'intitule: "L'Ingénieur devant le Marché Commun".

Le thème est d'une brûlante actualité, si je pense qu'une conférence sur le progrès technique et le Marché Commun s'est tenue du 5 au 10 décembre à Bruxelles avec la participation de spécialistes réputés des six pays membres de la C. E. E.

Le but de la rencontre a été une recherche prospective des conséquences de plusieurs phénomènes où l'économie et la technique se compénètrent, ainsi par exemple l'automatisation, l'application des techniques nucléaires et l'utilisation de nouvelles matières premières.

Quel est le rôle de l'ingénieur, c'est-à-dire du technicien innovateur et inventeur, de celui qui crée et qui combine en face de l'expérience d'intégration économique par excellence qu'est le Marché Commun?

Je pourrais maintenant m'attacher à décrire le phénomène du machinisme et du progrès technique, développé avec force détails dans n'importe quel manuel courant d'économie politique.

Je juge cependant opportun de traiter le sujet sur le plan précis de l'expérience que nous vivons, celle où les forces vives de l'économie libérale sont infléchies pour les mettre au service de la cause commune, celle où les structures traditionnelles sont changées et adaptées et celles où l'évolution technique doit aller de pair avec l'évolution sociale.

C'est ce qui m'amène à brosser en premier lieu la toile de fond constituée par l'économie moderne en évolution.

L'agrandissement des dimensions et les diverses manifestations de concentration dans l'économie du 20^e siècle a donné naissance au capitalisme de grandes unités.

Les modifications de structure ont entraîné des conséquences tant dans le fonctionnement de l'économie de marché que dans les rapports entre les centres économiques et le pouvoir politique.

L'efficacité économique a connu un accroissement sans pareil sous le triple effet du progrès technique, savoir la division du travail, la spécialisation ou la rationalisation.

Cette conséquence heureuse a été entravée dans une certaine mesure par l'introduction de facteurs de rigidité dans l'économie, due à l'accroissement des capitaux fixes des grandes unités et à différentes pratiques protectionnistes qui se retrouvent dans beaucoup de secteurs.

Le rapport Rueff-Armand, publié récemment en France, s'est attaché précisément à dénoncer les facteurs de rigidité et de viscosité et à proposer des remèdes, ce qui, bien entendu, a provoqué des prises de position passionnées des milieux intéressés.

La puissance économique a donné lieu à un réseau d'accords et d'ententes sur le plan international, pratiques qui se proposaient essentiellement d'amortir un télescopage trop brutal des économies nationales, appelées à se compénétrer.

Je m'abstiens de m'aventurer trop loin sur le plan des ententes et des cartels, matière particulièrement complexe qui vient de faire l'objet d'un règlement de la part de la Commission Economique Européenne, sur base des articles 85 et suivants du Traité de Rome.

Je dois cependant citer cette tendance importante à la concentration, si caractéristique de la réalité économique et inhérente au fonctionnement des grandes unités de production.

Je voudrais achever les grandes lignes de ce tableau en soulignant l'importance du secteur public dans différents pays occidentaux et le problème des rapports qui s'établissent entre les unités économiques et le pouvoir politique.

Vous avez assisté sous l'ère du Marché Commun à une floraison de législations nationales, destinées à faciliter le passage des économies dans un marché vaste et solidaire et à créer les conditions propices pour le développement de la concurrence et l'adaptation aux conditions nouvelles.

Le Grand-Duché s'est décidé à se doter à son tour d'un instrument analogue; c'est là le but de la loi-cadre qui a été soumise au Conseil d'Etat et aux chambres professionnelles pour avis. Ce n'est pas une question de dirigisme ou de centralisation, c'est un problème d'économie dynamique et de vie et de mort dans les temps modernes.

Le Marché Commun, union économique parfaite, constitue une étape importante de cette évolution.

Je me dispense devant cet auditoire d'en examiner les caractères généraux.

Je me bornerai à le situer en tant qu'expérience d'intégration économique.

Aussi ne vais-je pas entamer l'examen de la multitude de définitions données à propos du concept d'intégration économique.

Retenons simplement quelques principes généraux. Le Marché Commun participe à cette expérience d'intégration récente qui vise à l'efficacité dans un certain espace économique, à l'augmentation du standard de vie, au maintien d'un emploi élevé et stable, au maintien de l'équilibre de la balance des paiements et de l'équilibre interne.

Cette analyse, due à l'économiste Paul Coubois, résume assez bien les différentes positions dans la doctrine et est pour le surplus conforme dans une mesure certaine aux objectifs prévus par le Traité de Rome et notamment dans son article 104.

Ceci dit, il saute aux yeux que la contribution des techniciens et des ingénieurs est capitale.

L'Europe a pris conscience du fait que le progrès scientifique et technique conditionne le niveau de vie et le bien-être des peuples.

Le professeur Henri Rieben a pu écrire: "En ce qui concerne le présent et l'avenir, la nouvelle révolution industrielle, dans laquelle nous sommes déjà entrés avec l'automatisation, la cybernétique, la chimie de synthèse et l'exploitation pacifique de l'énergie nucléaire, est de nature à accélérer la perte de vitesse européenne, soit au contraire à refaire de l'Europe, à l'heure de son plus grand déclin, le vrai continent de l'avenir. En effet, cette évolution se caractérise par un renversement des facteurs économiques traditionnels au profit du génie inventif et de l'ingéniosité industrielle."

Quoi qu'il en soit, un fait est certain; c'est que la science prend une participation toujours plus active dans la réalité économique.

L'infrastructure scientifique et technique devient un facteur primordial du bien-être des nations. Il est banal de répéter que l'ère atomique, l'essor de l'électronique et les progrès scientifiques en tout domaine ne font qu'augmenter les besoins de spécialistes, d'ingénieurs, de savants et de techniciens hautement qualifiés.

Les statistiques révèlent sous ce rapport une carence inquiétante dans les pays membres de

la C. E. E. Le professeur Henri Rieben, que j'ai cité tout à l'heure, a fourni dans son livre "La matière grise et l'Europe" des chiffres qui sont alarmants.

Voici un tableau statistique de 1957 que l'auteur livre à nos réflexions:

Pays	Population (millions)	Nombre d'étudiants études sup.	Formation annuelle d'ingénieurs pour 100.000 habitants
U. S. A.	170	3.000.000	20
U. R. S. S.	210	2.000.000	40
C. E. E.	165	600.000	7

Je ne voudrais pas insister sur les détails de la carence par branches, constatée dans les six pays du Marché Commun.

Il est sûr que le bilan, que je viens de vous livrer, est fortement déficitaire pour l'Europe des Six.

Quelle conclusion faut-il en tirer?

Il faut préparer d'urgence les possibilités de formation et d'épanouissement.

Il faut exploiter sous ce rapport la matière première par excellence de l'Europe, qui est la matière grise, pour employer une formule chère au professeur Rieben.

Il faut en bonne logique préparer la montée des jeunes.

L'ex-président de l'Exécutif C. E. C. A., Monsieur Monnet, a prononcé à Luxembourg le 5 novembre 1959, à l'occasion de l'Assemblée Générale des Syndicats Libres des pays membres de la C. E. E., des paroles que nous devrions méditer tous.

L'Europe, a déclaré Monsieur Jean Monnet, peut, dans le domaine des connaissances et de l'intelligence, trouver un appui dans ses traditions, dans les capacités enracinées et l'ardeur au travail de ses peuples.

Mais, a ajouté Monsieur Monnet, dans la compétition pacifique, qui a été entamée parmi les peuples, l'avenir appartiendra aux peuples qui ont le meilleur système scolaire, à ceux qui savent tirer un profit maximum de l'intelligence de leur jeunesse, de toute leur jeunesse.

Et Monsieur Monnet de conclure en affirmant que la construction économique de l'Europe ne peut avoir des effets complets que dans la mesure où cesse le gaspillage de l'intelligence de la jeunesse et que des conditions démocratiques rendent possibles l'accès aux études supérieures.

On ne peut que souscrire à ces paroles.

Quelques esprits plaisants vont jusqu'à proposer de remplacer les cerveaux d'ingénieurs et de techniciens par des cerveaux électroniques.

Le journaliste Jean Couvreur a traité de ce problème dans un article intéressant, publié au "Monde" le 18 juillet 1956, intitulé: "En regardant travailler les monstres sacrés de l'automatisation".

Grey Walter, dans son livre "Le cerveau vivant", pose à son tour le problème des maîtres-cerveaux supérieurs.

Il faudrait cependant avoir l'imagination d'un Jules Verne pour s'associer à ce genre de conjectures et d'anticipations audacieuses.

Transposons le problème dans le domaine économique. Je vois mal comment l'économie pourrait être orientée par des cerveaux électroniques.

La machine facilite le dépouillement et l'enregistrement de faits quantitatifs, de faits qui doivent avoir été choisis et normalisés préalablement, avant que la machine puisse les utiliser.

Retenons en deuxième ligne que le cerveau électronique ne fera que ce que son constructeur a prévu, lorsqu'il l'a conçu et agencé.

Cette conclusion clôture le débat et corrobore les développements que je viens de présenter à propos de la formation professionnelle.

Ayant ainsi esquissé les données de l'économie moderne et l'indispensable rôle dévolu à l'ingénieur et au technicien dans la réalisation du Marché Commun, je voudrais consacrer quelques brèves considérations sur la situation particulière de l'ingénieur luxembourgeois en face du Traité de Rome.

Je n'ai pas besoin d'insister devant une assistance de spécialistes sur l'influence fondamentale qu'exerce notre industrie lourde et l'impulsion qu'elle donne au développement économique du pays, industrie au service de laquelle œuvrent de nombreux ingénieurs hautement qualifiés.

Ce serait aussi dépasser le cadre de ma causerie que de m'appesantir sur la branche industrielle qui appartient au pool charbon-acier.

Il est cependant clair que certains produits finis échappent à l'emprise du Traité C. E. C. A. suivant certaines règles judicieuses pour être traités suivant le régime C. E. E.

Il s'y ajoute que les produits manufacturés, provenant de nos industries transformatrices, sont traités à leur tour suivant les règles du Marché Commun.

Dois-je rappeler quelques données chiffrées pour illustrer l'importance de ces industries du secteur secondaire et le rôle éminent que jouent nos ingénieurs et techniciens.

Nos usines métallurgiques, dont le coût de remplacement a été évalué à 40 milliards de francs, occupant plus de 26.000 ouvriers et employés, ont atteint en 1959 une production de 3,7 millions de tonnes d'acier.

Rappelons que la production par tête a dépassé en 1958 légèrement 10 tonnes d'acier, chiffre record en comparaison des chiffres correspondants des pays voisins et qui sera vraisemblablement dépassé encore à l'avenir.

Nos ingénieurs ont jeté les bases d'une politique de productivité et de rationalisation, tâche qui a pu être menée à bonne fin grâce au concours d'une main-d'œuvre excellente.

Quelques-uns de nos produits spéciaux ont trouvé une renommée mondiale.

Si le Grand-Duché vit essentiellement de la production d'acier, dont 98 % sont exportés à l'étranger, nous le devons avant tout aux travaux et aux efforts des pionniers de l'industrie lourde, parmi lesquels je range les ingénieurs.

La métallurgie de transformation, dont la production comprend toute une gamme de matériel spécialisé, exportée dans le monde entier, est également redevable de son succès dans une large mesure au mérite de nos ingénieurs.

J'ajoute à ce tableau le rôle important que jouent et qu'auront à jouer nos ingénieurs dans la tâche de la conversion des entreprises marginales qui périssent et de l'implantation de nouvelles industries.

Les ingénieurs luxembourgeois jouissent d'un avantage par rapport à d'autres universitaires en ce qui concerne la liberté d'établissement consacrée et réglée par le chapitre 2 du Traité de Rome.

Vous n'ignorez pas que le droit d'établissement comporte suivant le Traité C. E. E. l'abolition des entraves et des discriminations à l'égard des étrangers, ce qui comporte bien une harmonisation des législations nationales afférentes.

L'article 57, n° 3, du Traité stipule par exemple qu'en ce qui concerne les professions médicales, para-médicales et pharmaceutiques, la libération des restrictions sera subordonnée à la coordination de leurs conditions d'exercice dans les différents Etats membres.

Quant aux ingénieurs luxembourgeois, diplômés des Universités des pays du Marché Commun, il n'existe nulle entrave. Votre formation et vos diplômes sont exactement conformes à l'esprit du Traité de Rome et rendent une adaptation progressive superflue.

Je m'en voudrais de ne pas citer un principe qui m'a guidé moi-même et mes collaborateurs lors de la refonte du projet de loi ayant pour objet de déterminer les conditions d'accès ou d'exercice de certaines professions ainsi que la gestion d'entreprises, projet de loi qui est actuellement soumis au Conseil d'Etat pour avis. Nous avons jugé utile de faire découler la qualification professionnelle des architectes et des ingénieurs du génie civil de la possession d'un diplôme d'enseignement supérieur. C'est ainsi que satisfaction a été donnée à une série de techniciens universitaires qui ont embrassé une profession libérale.

Vous ne m'en voudrez pas, si je termine ma causerie par quelques brèves considérations plutôt d'ordre philosophique.

Nous vivons dans l'âge de la science et de la technique.

La technique est un instrument et un moyen au service de la science et de l'humanité.

Nous ne devons pas verser dans la confusion qui consiste à mesurer la science et la technique quant au seul bénéfice palpable et quant au seul résultat matériel qu'elles peuvent donner.

Je crois qu'à côté de la science appliquée il y a la curiosité, le désir de connaître, la science suivant un Renan.

La spécialisation ne doit pas aboutir à supplanter la culture aussi indispensable que la technique pour garantir le progrès et la prospérité.

André Siegfried, dans ses "Aspects du 20^e siècle", a souligné avec conviction qu'une civilisation sans culture se stériliserait à la longue et qu'une technique uniquement axée sur la pratique ne pourrait maintenir longtemps son rythme de progrès.

Saint-John Perse, lors de la remise du Prix Nobel de Littérature de 1960, a formulé sa profession de foi plus poétiquement en affirmant: "Aussi loin que la science recule ses frontières et sur tout l'arc étendu de ces frontières, on entendra courir encore la meute chasseresse du poète."

J'aimerais croire, pour ma part, que la réalisation du Marché Commun nous apporte la

preuve de l'épanouissement de la science et de la technique, coexistant avec la civilisation et la culture.

J'arrête là mes considérations qui ont frôlé l'économie et la technique. Vous ne me tiendrez pas rigueur, j'espère, de ce que j'ai assoupli quelque peu mes réflexions dans une matière somme toute aride.

L'éclairage d'un domaine technique gagne souvent par des emprunts littéraires.

Il ne me reste plus qu'à réitérer mes félicitations et mes vœux de prospérité à la Jubilaire.»

Après l'exposé de M. le Ministre Paul Elvinger, les trois anciens Présidents, à savoir M. Frank Meyer (1935-1940), M. Jean-Pierre Musquar (1945-1953) et M. Camille Mergen (1953-1959), firent revivre l'histoire des 25 années d'existence de l'A. L. I. D. et chaque orateur s'attacha plus spécialement aux années de sa gestion présidentielle.

La séance académique se clôtura par un banquet précédé de la nomination de M. Frank Meyer au poste de Président d'Honneur ainsi que par l'admission de 26 nouveaux membres, jeunes ingénieurs récemment promus.

La Production minière et métallurgique luxembourgeoise en 1960.

A. - L'Industrie sidérurgique en 1960.

	Fonte	Nombre des Hauts-Fourneaux ← →	Acier	Effectif Ouvriers
Janvier.	316.250	335.517	30	21.966
Février.	306.719	331.821	30	21.978
Mars	328.323	359.441	30	21.978
Avril	312.073	338.047	30	21.930
Mai	309.308	330.655	29	21.924
Juin	308.956	333.955	30	21.931
Juillet	325.675	349.620	29	21.938
Août	304.522	329.392	30	21.954
Septembre.	320.824	352.561	30	22.123
Octobre	325.740	348.135	29	22.119
Novembre	311.135	336.253	29	22.098
Décembre	315.811	338.291	30	22.104
Total t	3.785.336	4.083.688		

B. - L'Industrie minière en 1960.

Mois	Production	Exportation		Effectif Ouvriers
		Belgique	France	
Janvier	579.030	79.471	12.141	2.120
Février	564.776	89.250	10.778	2.132
Mars	624.575	94.673	12.991	2.125
Avril	571.767	82.231	11.691	2.115
Mai	524.938	90.613	11.326	2.102
Juin	566.419	92.873	9.528	2.097
Juillet	594.055	95.044	9.799	2.093
Août	588.981	97.500	2.332	2.097
Septembre	579.739	100.466	10.555	2.095
Octobre	616.452	100.474	13.411	2.089
Novembre	579.265	84.520	12.878	2.085
Décembre	587.307	62.889	14.139	2.080
Total	6.977.304	1.070.004	131.569	

Nouvelles de la Cour (mois de décembre)

Le 8 décembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

*

Le 9 décembre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Eiji Wajima, Ambassadeur du Japon, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 12 décembre, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience, en présence de S. Exc. M. H. W. A. Freese-Pennfather, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, le Brigadier A. R. J. Villiers, Attaché Militaire, qui Lui a présenté son successeur, le Brigadier P. R. Ashburner.

*

Le 13 décembre, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, Monseigneur le Prince Charles, la Princesse Marie-Astrid et le

Prince Henri Se sont rendus à Bruxelles pour assister aux cérémonies du mariage de Sa Majesté le Roi des Belges. Leurs Altesses Royales étaient accompagnées du Grand Maréchal de la Cour, de M^{me} Georges Reuter, Dame d'honneur hon., et du Capitaine Germain Frantz, Aide de Camp.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour du 31 décembre 1960 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 31 décembre, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince, Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont reçu successivement en audience les Chefs de Mission du Corps Diplomatique, les Présidents de la Chambre des Députés, du Conseil d'Etat et de la Cour Supérieure de Justice, les Membres du Gouvernement, Monseigneur l'Evêque et les Représentants de la Force Armée.

Conseil de Gouvernement

Réunions pendant le mois de décembre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni pendant le mois de décembre 1960 à plusieurs reprises sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

C'est ainsi qu'au cours de la séance du 2 décembre 1960 le Conseil a délibéré sur des problèmes concernant le régime du blé. Il a en outre mis au point un projet d'arrêté grand-ducal concernant l'aménagement et la réduction des plantations de vignes et un autre projet d'arrêté grand-ducal concernant l'organisation du marché de bétail gras. Le Conseil a également délibéré sur un projet de loi concernant le régime d'un clos d'équarrissage central et il a définitivement approuvé deux projets de loi concernant l'un le code pénal militaire et l'autre le code de procédure militaire. Il a en plus délibéré sur des questions concernant les volontaires de l'Armée.

La séance du 8 décembre 1960 était consacrée à un échange de vues sur des problèmes en rapport avec le régime du blé. Le Conseil a également délibéré sur des questions concernant l'industrie moyenne et plus spécialement sur la Tannerie « Ideal » de Wiltz. Il a en outre délibéré sur le remplacement de jours fériés légaux.

En sa séance du 16 décembre 1960, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des questions

relatives aux chambres professionnelles et décidé le maintien de la faculté de droit comparé de l'Université Internationale de Sciences Comparées.

Le Conseil a en outre délibéré sur un projet concernant l'accès des femmes mariées à la fonction publique ainsi que sur le régime du blé. Il a décidé la construction d'un clos d'équarrissage central et approuvé un projet concernant l'approvisionnement du pays en gaz. De même, il a approuvé un projet concernant l'approvisionnement du pays en eau potable.

Finalement, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes concernant l'Aéroport du Findel et sur la réforme fiscale.

Au cours de la séance du 21 décembre 1960, M. le Ministre des Affaires Etrangères a fait un rapport sur les réunions internationales qui ont eu lieu à Paris dans le cadre du Conseil de l'Europe, de la C.E.E., de l'OTAN et de l'O.E.C.D.

Le Conseil a en outre délibéré sur des problèmes relatifs aux chambres professionnelles, sur des problèmes concernant la mise en vigueur du tarif extérieur commun en rapport avec la décision d'accélération du Marché Commun, sur un ensemble de problèmes belgo-luxembourgeois et sur des problèmes concernant la Protection Civile.

Nouvelles diverses

L'hebdomadaire suisse « Die Weltwoche » publie ces mois en une suite d'articles un récit documentaire de George Martelli intitulé « Der Mann, der London rettete — wie das Geheimnis der Wunderwaffe V 1 entdeckt wurde ».

Dans la suite N° 5 du 25 novembre 1960 a paru un passage concernant la part qu'un Luxembourgeois du mouvement de la résistance a prise dans la grande affaire de la communication aux Alliés, notamment aux Autorités de Londres, des plans de construction des armes V, développées et mises à l'essai à Peenemuende. Nous reproduisons ci-après ce passage qui a certainement une valeur documentaire intéressante pour l'histoire de la résistance luxembourgeoise:

Sendling aus Luxemburg.

Seit 1942 schwirrten Gerüchte über Geheimwaffen umher, und im April war eine Nachricht

über ein Versuchsgelände in Peenemünde an der Ostsee eingegangen. Aber um was für eine Art von Waffen es sich handelte, wie und gegen wen sie eingesetzt werden sollten, wußte außerhalb von Deutschland noch kein Mensch. Man hielt eine Art von Rakete für das wahrscheinlichste, und diese Ansicht herrschte eine ganze Zeit lang vor.

Die Sache wurde von der britischen Regierung sehr ernst genommen und auf Veranlassung von Premierminister Churchill eine Kommission unter Duncan Sandys zu ihrem Studium ins Leben gerufen.

Im Juni kam die erste Meldung über eine « geflügelte Landmine ». Zwei Monate später wurde die Meldung durch eine weitere Information bestätigt. Der Zufall wollte es, daß diese gleichfalls über « O.P. » in Lausanne an die britische Regierung gelangte. Und das kam so:

Kurz nach Michel Hollards letztem Besuch saß « O.P. » eines Sonntagnachmittages in seinem Büro, als ein unangemeldeter Besucher hereingeführt wurde. Er trug Arbeitskleider, war verschmutzt und unrasiert und erklärte, zu Fuß aus Luxemburg gekommen zu sein. Er habe eine Botschaft, die er dem Leiter des britischen Geheimdienstes überbringen solle.

« O.P. » erwiderte, daß das leider nicht möglich sei. Er wolle aber gerne dafür sorgen, daß die Botschaft sicher an ihr Ziel gelänge, wenn der Besucher sie ihm anvertrauen wolle.

Dazu schüttelte der Luxemburger den Kopf und wiederholte, er müsse sie dem Chef des Geheimdienstes persönlich aushändigen. Nach zweistündiger hartnäckiger Verhandlung gelang es endlich « O.P. », den Mann dazu zu überreden, sich von der Botschaft zu trennen. Mit Hilfe eines Schraubenziehers, den man ihm brachte, entfernte er den Hacken eines seiner Schuhe und brachte sie zum Vorschein. Er überreichte sie « O.P. », ohne eine Entschädigung anzunehmen, nagelte seinen Hacken wieder an und verabschiedete sich.

Die Botschaft, in deutscher Sprache auf ein zerknittertes Stück Papier gekritzelt, war sehr kurz. Sie besagte lediglich, daß ein « zigarrenförmiges Geschoß mit Flügeln » vom Boden aus 250 km weit in die Ostsee abgefeuert worden war.

Das klang so phantastisch, daß « O.P.'s » Vorgesetzter die Nachricht gar nicht nach London weitergeben wollte. Man würde sie dort, meinte er, für einen schlechten Scherz halten, und das könnte nur ihnen in Lausanne schaden. « O.P. » aber, der irgendwie ahnte, daß die Sache wichtig sein könnte, setzte durch, daß schließlich ein Telegramm darüber abging. Allerdings gab sein Chef ihm die Erlaubnis dazu nur unter der Bedingung, daß das Telegramm mit der allerniedrigsten Dringlichkeitsstufe abging. Am nächsten Tage kam die Bestätigung, und — London wollte wissen, warum eine so wichtige Meldung nicht als besonders dringend aufgegeben worden sei!

Nicht lange danach — etwa Mitte August 1943 — wurde der letzte Zweifel an der Existenz der neuen Waffe behoben: ein Däne, der auf der Insel Bornholm spazieren ging, fand in eine Düne eingebettet eine seltsame Maschine und hatte den Mut, eine Skizze davon anzufertigen. Auch diese gelangte schließlich nach London. Es war ein Modell der « V 1 » oder « Fliegenden Bombe », das vermutlich aus der Luft abgefeuert worden war, wie es ursprünglich von ihrem Erfinder vorgesehen war.

Zu dieser Zeit brachten die Briten das Modell jedoch noch nicht mit dem Versuchsgelände in Peenemünde in Verbindung, da die Annahme bestand, daß dort lediglich mit Raketen experimentiert würde.

*

Fédération Internationale des Journalistes.

Le Comité Exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes (F.I.J.) s'est réuni en séance extraordinaire les 24, 25 et 26 novembre 1960 à Paris, sous la présidence de M. Max Nef (Suisse). Les quelque trente membres présents représentaient les associations de journalistes professionnels des pays suivants: Autriche, Belgique, Danemark, États-Unis d'Amérique, Finlande, Grèce, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hollande, Liban, Luxembourg, République Fédérale d'Allemagne, Suède et Suisse.

L'Association des Journalistes Luxembourgeois était représentée par son Secrétaire, M. Arthur Colbach.

Le Comité Exécutif s'est occupé pendant la première journée d'un plan d'expansion pour la Fédération Internationale, partant d'une étude approfondie du Président Max Nef sur la situation de la presse dans les pays du monde entier. Le délégué de l'American Newspaper Guild a donné un bref rapport sur le congrès récent de Lima (Pérou), où s'étaient réunis 21 délégations de journalistes de l'hémisphère occidentale. Dans une résolution, le Comité Exécutif de la F.I.J. a salué la fondation à ce congrès d'une Fédération Interaméricaine des Associations de Journalistes. Il a été décidé d'intensifier surtout les contacts avec les organisations nationales de presse d'Italie, des Indes et d'Afrique du Sud. — Ne répondant plus aux conditions formulées dans les statuts, le « Colegio Nacional de Periodistas de la Republica da Cuba » a été exclu de la F.I.J.

La seconde journée de travail a permis aux délégués de finir leurs travaux concernant l'élaboration d'un contrat-type pour journalistes. Le texte établi au congrès de Berne (mai 1960) a été modifié d'après les différentes propositions des unions nationales.

En outre, le Comité Exécutif a pris connaissance des travaux en cours concernant les problèmes suivants: Relations avec le Bureau International de Travail (Genève); journalistes de la radio et de la télévision; secret professionnel; droits d'auteurs; liberté de l'information; journalistes et « public relations »; formation des journalistes. MM. Bradley (Grande-Bretagne) et Viot (France) ont donné un aperçu sur la situation de la presse dans leurs pays respectifs.

Les participants ont été invités à des réceptions de la part de l'UNESCO et de la Municipalité de Paris. Les syndicats français de journalistes ont offert un déjeuner au Grand Hôtel, où également se tenaient toutes les réunions de travail.

La prochaine réunion ordinaire du Comité Exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes aura lieu à Amsterdam au mois d'avril 1961.

*

Une nouvelle industrie à Wiltz.

Il y a quelque temps déjà, le Ministère des Affaires Economiques avait communiqué différents détails sur l'établissement à Wiltz de la société américaine « Circuit Foil ». Nous sommes à présent en mesure d'ajouter certains autres détails. Le 29 novembre 1960 fut fondée la société anonyme luxembourgeoise « Circuit Foil » d'un capital de 12,5 millions de francs luxembourgeois. Il s'agit en l'occurrence d'une société filiale de la « Circuit Foil Corporation » ayant son siège social à New Jersey (U. S. A.).

La Municipalité de Wiltz a mis à la disposition de la société un terrain au lieu dit « Haargarten », qui est cédé provisoirement sous forme locative, mais qui pourra être acquis plus tard définitivement par la société. La société se propose de procéder d'urgence à la construction des locaux indispensables, puisque l'installation des machines doit commencer au mois d'avril 1961.

« Circuit Foil » produit des feuillets de cuivre par la voie électrolytique. Ce produit sert dans les industries électroniques à la confection de « printed circuits ». Jusqu'à présent, aucune firme européenne n'a fourni ces produits et le marché européen fut desservi exclusivement depuis les U. S. A. « Circuit Foil » de Wiltz doit donc intervenir avantageusement sur le marché européen. Dès la mise en marche de l'usine de Wiltz, 30 à 35 personnes y trouveront un emploi après avoir suivi au préalable des cours spéciaux d'adaptation. Cependant, la firme envisage pour les mois à venir un notable accroissement de sa production et partant de son effectif ouvrier.

Notons que la localisation de cette nouvelle industrie est due aux efforts consentis par le « Board of Industrial Development » près le Ministère des Affaires Economiques et l'ont fait que S. A. R. Monseigneur le Prince Charles de Luxembourg est le président de cet organisme.

*

« II^e Journée belgo-luxembourgeoise d'Education Sanitaire » à Luxembourg.

Le 2 décembre 1960, la Direction de la Santé Publique et le Laboratoire de l'Etat ont organisé avec le concours du Centre belge d'Etude et de Documentation des Eaux de Liège à la salle de conférence de la Chambre des Métiers à Luxembourg la « II^e Journée belgo-luxembourgeoise d'Education Sanitaire », placée sous le thème générale « L'Hygiène de l'Eau ».

Cette manifestation était placée sous le patronage de MM. les Ministres de la Santé Publique, des Travaux Publics, de l'Agriculture et de l'Intérieur.

A l'ordre du jour de la réunion figurait comme sujet de rapports et de discussions le thème spécial « La protection des eaux de surface ». Les travaux du matin furent présidés par

M. E. Leclerc, Professeur à l'Université de Liège, Directeur du Centre belge d'Etude et de Documentation des Eaux, alors que l'après-midi la présidence était assumée par M. le Dr Léon Molitor, Directeur de la Santé Publique du Grand-Duché de Luxembourg.

Le matin, l'allocution d'ouverture fut prononcée par M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique; suivirent ensuite quatre exposés qui furent faits par M. le Dr Léon Molitor sur « Le problème des eaux de surface », par M. G. Van Beneden, du Centre belge d'Etude des Eaux, sur « La maladie des jeunes lacs est-elle un mythe? », par M. le Dr E. Ost, Médecin au Laboratoire de l'Etat à Luxembourg, sur « Etude bactériologique des eaux du lac d'Esch-sur-Sûre » et par M. J. Barthel, Ingénieur Sanitaire, sur « Evolution chimique et biologique du lac d'Esch-sur-Sûre et ses conséquences pour le traitement futur des eaux ».

Durant l'après-midi, M. R. Heinerscheid, Ingénieur d'arrondissement de l'Administration des Ponts et Chaussées, parla sur « La station pilote pour le traitement des eaux du lac d'Esch-sur-Sûre », M. Th. Sunnen, Directeur du Syndicat des Eaux du Sud, traita le sujet « Réalisation de deux stations d'alimentation de secours avec des eaux de rivière » et finalement M. le Professeur E. Leclerc dressa une revue critique de la journée et examina différentes conclusions pratiques.

*

Benelux et unification européenne.

Le 6 décembre 1960, le Bureau National des Comités Benelux avait organisé à Bruxelles un déjeuner à l'occasion de la récente entrée en vigueur du Traité instituant l'Union économique Benelux.

De nombreuses personnalités belges, néerlandaises et luxembourgeoises assistèrent à ce déjeuner. Du côté luxembourgeois on remarquait entre autres M. Emile Colling, Ministre du Travail, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, et M. Nicolas Hommel, Ambassadeur de Luxembourg à Bruxelles.

Au cours de ce déjeuner, M. Van Offelen, Ministre du Commerce Extérieur de Belgique, prononça une allocution sur « Benelux et l'unification européenne ». Nous reproduisons ci-après un passage de cette intéressante allocution:

« Les résultats du Benelux sont sous nos yeux. Ils réalisent très largement le libre-échange, grâce à la libre circulation des hommes, des capitaux, des services et des marchandises.

Vis-à-vis de l'extérieur, le Benelux a permis aussi de grandes réalisations telles que la politique commerciale commune. Desormais, ce sont les trois pays de Benelux ensemble qui concluent des accords commerciaux. Cela a été fait déjà pour vingt et un pays et d'autres accords sont encore en préparation. Une seule

exception est à signaler: l'U. R. S. S. qui jusqu'à présent n'a pas accepté d'entamer des négociations commerciales avec le Benelux en tant que tel.

Nous ne nous sommes pas contentés d'avoir une position commune en matière d'accords commerciaux, nous avons aussi coordonné au préalable nos points de vue au sein des organisations internationales à caractère économique ou vis-à-vis des pays tiers.

Pendant les dix premières années, le commerce a triplé à l'intérieur de l'Union, ce qui est un résultat remarquable. En outre, les Pays-Bas sont notre premier client et ce qu'ils nous ont acheté pendant les neuf premiers mois de 1960, atteint un chiffre record, puisqu'il s'agit de 29,1 milliards de francs belges contre 25,4 milliards pendant la même période de l'année précédente. Exprimés en quantité, les montants progressent aussi, puisqu'ils sont de 6,64 millions de tonnes contre 5,84 millions précédemment. Comme client de l'U. E. B. L., les Pays-Bas viennent donc en tête, immédiatement suivis, pendant les neuf premiers mois de 1960, par l'Allemagne occidentale avec 22 milliards de francs (il s'agit là d'un bond extraordinaire, car on vient à 15,2 milliards pendant la même période de l'année 1959), puis la France avec 13,9 milliards, les Etats-Unis 13,9, le Royaume-Uni 7,4, l'Italie 4,1, la Suède 4,1, la Suisse 3,9, etc. Pour l'ensemble de nos exportations, le montant acheté par les Pays-Bas représente un peu plus de 20 %.

Le développement du commerce se fait évidemment dans les deux sens, mais l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise achète beaucoup moins aux Pays-Bas qu'elle ne leur vend, ce qui prouve qu'un pays, dont le niveau des prix et des salaires a la réputation d'être élevé, peut fort bien avoir un boni commercial sur un pays voisin, dont les niveaux de prix et salaires sont plus bas.

Il y a une leçon à tirer de ce développement du commerce intra-Benelux: c'est qu'il faut déjà considérer comme une grande réussite d'avoir réalisé une union douanière par l'abolition des empêchements intérieurs au commerce et par l'établissement d'un cordon douanier commun aux frontières extérieures.

La grande vertu du Benelux a été de promouvoir l'unification européenne. Les Pays-Bas, la Belgique et le Grand-Duché ont fait preuve d'audace, puisqu'ils ont supprimé en une fois la totalité de la plupart de nos droits de douane, alors que le Marché Commun n'y procède que lentement. En outre, le Benelux est un élément qui doit rassurer ceux qui, au sein des Six, craignent un accroissement de la concurrence. Il est probable que, dans le cadre des Six, la même constatation pourra se faire, ce qui rassurera les plus inquiets, notamment chez certains des grands pays voisins habitués, pour certaines

de leurs industries, à vivre repliés à l'intérieur de véritables forteresses protectionnistes.

Benelux doit enfin être jugé dans les possibilités que l'Union offre à ses membres d'avoir une attitude commune à l'intérieur de la communauté européenne des Six. Formant un bloc de 20 millions d'habitants, nous pouvons plus aisément faire prévaloir nos vues que si nous étions divisés devant nos grands partenaires. Il nous est aussi possible de se prévaloir des vues libre-échangistes.

Nous nous sommes montrés très partisans de promouvoir une solution aux problèmes des Six et des Sept. De difficiles travaux sont en ce moment en cours à ce sujet et l'on s'oriente vers une proposition au G. A. T. T. qui viserait à abaisser de 20 % les droits de douane sur les produits qui nous viennent principalement de nos partenaires européens (à la fois Six et Sept). Cet avantage serait accordé à l'ensemble du monde de façon à respecter les règles du G. A. T. T., mais s'appliquerait à des produits bien choisis, c'est-à-dire essentiellement en provenance d'autres pays européens le critère étant par exemple que de tels produits devraient provenir d'Europe pour 80 % de leurs importations chez les Six ou chez les Sept). En outre, le Benelux souhaite une solution à long terme du problème des rapports entre les Six et les Sept.

Enfin, faut-il souligner combien le libre-échange est contagieux? L'exemple du Benelux a constitué un stimulant pour d'autres réalisations. Faut-il dire, d'ailleurs, que les décisions devront être prises en accord avec le G. A. T. T., ce qui, automatiquement, internationalise d'une façon très large les décisions de libre-échange qui pourront être prises?

De la sorte, le Benelux est un catalyseur qui a entraîné les Six, puis les Sept, puis les Vingt et Un, puis tous les membres du G. A. T. T. et ceux bénéficiant de la clause de la nation la plus favorisée. Cela ouvre des perspectives heureuses pour le commerce mondial. Il en résultera certainement pour l'Europe comme pour les autres continents un développement des échanges et une élévation du standard de vie. »

*

La Commission Economique et Sociale.

Par un arrêté du 6 décembre 1960 ont été nommés les membres de la Commission Economique et Sociale instituée par l'arrêté ministériel du 1^{er} juillet 1960. Les nominations sont intervenues sur proposition des organisations professionnelles les plus représentatives.

La Commission comprend des représentants des employeurs industriels de l'industrie lourde et de la petite et moyenne industrie, ainsi que des représentants des branches artisanales et les représentants des travailleurs.

Considérant qu'en présence de la complexité croissante des problèmes économiques et sociaux

il était indiqué de créer une commission consultative appelée à étudier les incidences et l'interdépendance de ces problèmes, le Gouvernement a constitué la Commission Economique et Sociale, en la chargeant de suivre de près, à titre provisoire, l'évolution économique et sociale du pays et d'examiner les problèmes d'actualité résultant de cette évolution. La Commission est chargée plus particulièrement d'étudier, soit à la demande du Gouvernement, soit à la demande d'une ou de plusieurs chambres professionnelles, les problèmes intéressant soit plusieurs groupes professionnels, soit un ou plusieurs secteurs de l'économie nationale, afin de formuler des propositions répondant à l'intérêt général. Elle peut être appelée par le Gouvernement à aviser des propositions et projets de textes législatifs et réglementaires rentrant dans le cadre général de sa mission consultative.

Rappelons que la Commission se compose de 14 membres effectifs (et d'autant de suppléants), dont 7 représentants des employeurs et 7 représentants des travailleurs. Elle comprend, en outre, 3 experts gouvernementaux (et autant de suppléants), qui sont appelés à éclaircir et à orienter le travail des représentants des professions. Pour l'examen de questions particulières il pourra être fait appel à la collaboration d'experts ou de rapporteurs spéciaux.

La Commission est présidée à tour de rôle par un représentant des employeurs et par un représentant des travailleurs, dont chacun exercera ses fonctions pour une période de douze mois.

*

Le 10 décembre 1960 a eu lieu au péristyle de l'Hôtel de Ville à Esch-sur-Alzette le vernissage d'une exposition intitulée « Les Droits et Devoirs de l'Homme », organisée par le Conseil d'Administration de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies et le Conseil National de la Section Luxembourgeoise de la Fraternité Mondiale. L'exposition était placée sous le patronage de la Municipalité d'Esch-sur-Alzette et sous les auspices de la Commission Nationale pour l'UNESCO.

A l'occasion de ce vernissage des allocutions furent prononcées par M. Antoine Krier, Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, M. Alphonse Huss, Président de l'ALNU, et M. Jean Fohrmann, Vice-Président de la Section Luxembourgeoise de Fraternité Mondiale.

Les nombreuses personnalités visitèrent ensuite l'exposition, guidées par M. Gaston Bory, Professeur à Lausanne.

*

Le 14 décembre 1960 a eu lieu à Rosport la mise en service officielle de deux alternateurs de la centrale hydroélectrique de Rosport.

M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, et M. Pierre Grégoire, Ministre des

Transports et de l'Energie, effectuèrent chacun à cette occasion la synchronisation d'une machine sur le réseau de distribution.

*

A l'occasion du mariage de Sa Majesté le Roi des Belges avec Dona Fabiola di Mora y Aragon, le Gouvernement luxembourgeois a offert au Roi Baudouin une sculpture, œuvre de l'artiste luxembourgeois Gust Tremont, intitulée « La Panthère noire ».

*

Le 15 décembre 1960 a eu lieu à la Maison de Cassal à Luxembourg une première réunion en vue de la constitution d'un Comité luxembourgeois mixte de la Fondation européenne de la Culture et du Fonds culturel du Conseil de l'Europe. La réunion, à laquelle assistaient une vingtaine de personnalités de la vie politique, culturelle et économique luxembourgeoise, était présidée par M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences. Elle a eu pour résultat la constitution d'un bureau provisoire, dont le Président est M. Joseph Leydenbach, Président de la Banque Internationale, et dont le Secrétaire et Agent de liaison entre la Fondation européenne et le Fonds culturel est M. Alphonse Arend. Les trois représentants luxembourgeois à l'Assemblée Consultative du Conseil d'Europe à Strasbourg, MM. Joseph Bech, Henry Cravatte et Camille Linden, font d'office partie du bureau. Le Comité national a pour mission principale de réunir des fonds qui seront mis à la disposition des deux organismes dans l'intérêt de la culture européenne.

*

Journée de Rencontre Benelux.

La Chambre de Commerce Belgo-Luxembourgeoise pour les Pays-Bas organisera le 16 mars 1961, sous les auspices de l'Office Belge du Commerce Extérieur et en collaboration avec de nombreuses instances belges, luxembourgeoises et néerlandaises, pour la sixième fois une Journée de Rencontre Benelux. Cette journée se tiendra à Utrecht dans le cadre de la Foire Internationale Technique de Printemps.

Le but de cette manifestation est de mettre en contact les fabricants et exportateurs belges et luxembourgeois avec des importateurs, agents ou acheteurs néerlandais intéressés.

*

A l'occasion du mariage de Sa Majesté le Roi des Belges avec Dona Fabiola di Mora y Aragon l'ensemble « Coros y Danzas di Espana » a présenté le 21 décembre 1960 au Théâtre Municipal à Luxembourg un spectacle de ballets et de chants espagnols.

*

Le 22 décembre 1960 a été ouverte au Musée de l'État à Luxembourg une exposition consacrée à la vie et à l'œuvre de l'artiste et artisan luxembourgeois Nicolas Liez (1809-1892). Quoiqu'ayant surtout excellé dans l'art de la lithographie, le talent de l'éminent Luxembourgeois s'est manifesté dans de multiples autres domaines, tels que la peinture, la gravure, le dessin sur faïence, la sculpture et l'architecture. Aussi furent réunis à la précitée exposition plus de deux cents objets, dont la valeur artistique et documentaire est incontestable. Relevons à ce sujet notamment les vues magistralement exécutées de l'ancienne forteresse de Luxembourg ainsi que certaines autres représentant les châteaux et bâtisses publiques du pays. Vu l'importance de cette exposition du point de vue de l'histoire artistique luxembourgeoise du 19^e siècle, elle a été prolongée jusqu'au 15 janvier 1961.

*

Création d'un Conseil National de l'Agriculture.

L'arrêté grand-ducal du 10 octobre 1945 portant modification de la loi du 4 avril 1924 concernant la création de chambres professionnelles a été modifié et complété par un arrêté grand-ducal du 29 décembre 1960.

En effet, l'arrêté grand-ducal du 29 décembre 1960 stipule que les attributions de la Chambre d'Agriculture, telles qu'elles sont définies par l'article 29 de la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective, sont exercées par un corps, appelé Conseil National de l'Agriculture, et composé de délégués de la profession agricole organisée dans la Centrale Paysanne Luxembourgeoise ou d'autres exploitants ressortissant au Conseil National de l'Agriculture ainsi que de délégués des associations agricoles.

Ce Conseil National de l'Agriculture comprend:

- 12 délégués agricoles élus à raison d'un délégué par canton;
- 18 délégués au maximum des associations agricoles à objet non-viticole;
- 3 délégués viticoles élus;
- 2 délégués des associations agricoles à objet viticole.

Sur proposition de la Centrale Paysanne, M. le Ministre de l'Agriculture désignera les associations agricoles à objet non viticole et sur proposition de la Centrale Viticole, M. le Mi-

nistre de la Viticulture désignera les associations agricoles à objet viticole.

Dans le choix de ces associations il sera tenu compte de leur caractère représentatif, du nombre de leurs affiliés et de leur importance économique. Les associations désignées choisiront elles-mêmes leurs délégués.

L'arrêté grand-ducal susvisé dit encore que sont ressortissants du Conseil National de l'Agriculture les chefs d'exploitation agriculteurs, éleveurs, arboriculteurs, horticulteurs, pépiniéristes, jardiniers, maraîchers et pisciculteurs domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg et à condition d'exercer leur profession d'une façon continue et à titre principal.

Au sein du Conseil National de l'Agriculture il sera créé une Commission permanente appelée Commission viticole, composée de 5 délégués des viticulteurs. Les 12 délégués cantonaux sont désignés au suffrage universel des ressortissants non-viticulteurs par un collège électoral cantonal et les 3 délégués des viticulteurs sont désignés au suffrage universel des ressortissants viticulteurs réunis en un collège électoral unique. Les chefs d'exploitation non affiliés aux associations professionnelles (Centrale Paysanne et Centrale Viticole) sont cependant éligibles.

Jusqu'à l'installation du corps défini plus haut, le Conseil National de l'Agriculture, créé par les statuts de la Centrale Paysanne en vertu de l'arrêté grand-ducal du 10 octobre 1945, continuera à exercer ses attributions d'organisme faisant fonction de Chambre d'Agriculture conformément aux arrêtés et statuts d'institution.

*

Timbres Caritas 1960.

A la veille des fêtes de Noël et du Nouvel An, l'Administration des P.T.T., tout comme les années précédentes, a lancé une campagne de propagande en faveur de la vente des timbres de bienfaisance Caritas, dont la surtaxe, variant entre 10 centimes et 4,60 francs, permet aux œuvres sociales bénéficiaires de poursuivre leur lutte contre la misère et la maladie.

Cette année, les timbres Caritas inaugurent un nouveau cycle de vignettes dédiées aux Enfants Princiers de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière. La série Caritas 1960 proprement dite est consacrée à la Princesse Marie-Astrid.

Le Mois en Luxembourg (mois de décembre)

- 1^{er} décembre: A Echternach, la Section locale des « Amitiés Françaises » organise une soirée cinématographique. Au programme figure le film « Monsieur Vincent », de Maurice Cloche.
A Wiltz, la Fédération des Maîtres Forgerons et Serruriers Luxembourgeois fête son Patron, Saint-Eloi.
- 2 décembre: Sur invitation des « Amitiés Françaises », l'écrivain Henri Guillemin fait au « Foyer Européen » à Luxembourg une conférence sur Emile Zola.
A Luxembourg-Neudorf, inauguration d'une exposition avicole.
- 3 décembre: L'Association Sportive de la Police organise sa traditionnelle « Journée d'Amitié Policière franco-belgo-luxembourgeoise ».
Au Théâtre Municipal à Luxembourg, les Productions Herbert présentent « Collection Dressen », comédie de Marc-Gilbert Sauvageon.
Au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg, le Cercle de la CECA organise une soirée musicale avec le concours des « Musici di Roma ».
- 4 décembre: Dans le Bassin Minier, les travailleurs de la mine fêtent leur Patronne, Sainte-Barbe.
- 5 décembre: L'Administration des P. T. T. met en vente la traditionnelle série de timbres-poste Caritas inaugurant cette année-ci un cycle de vignettes dédiées aux Enfants Princiéris de LL. AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.
- 6 décembre: Au Palais de la F. I. L. à Luxembourg-Limpertsberg, l'ensemble américain de « Holiday on Ice » donne un spectacle de ballet et de féerie sur glace.
- 8 décembre: A Luxembourg-Hamm, tirage de la 12^e tranche dite « Les Etrences » de la Loterie Nationale.
Au Théâtre Municipal à Luxembourg, les Galas Karsenty présentent « L'Hurluberlu », comédie de Jean Anouilh.
Au péristyle de l'Hôtel de Ville à Esch-sur-Alzette, vernissage de l'exposition « Les Droits et les Devoirs de l'Homme », placée sous le patronage de la Municipalité d'Esch et sous les auspices de la Commission Nationale pour l'UNESCO.
- 11 décembre: A la salle de réunion de la Chambre des Métiers à Luxembourg, la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre tient son assemblée générale statutaire.
A Diekirch, la Chorale Municipale « Sängebond » invite à une soirée vocale consacrée à des chansons populaires des régions viticoles.
- 12 décembre: A la Galerie Municipale d'Art d'Esch-sur-Alzette, l'artiste luxembourgeois Will Lofy expose des travaux de batik.
- 13 décembre: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble du Grand Théâtre de Nancy présente « Lakmé », opéra comique de Léon Delibes.
A la salle du « Carrefour » à Luxembourg, le R. P. Roger Mols S. J. fait une conférence sur le thème « Que nous ont appris les enquêtes de sociologie religieuse de ces dernières années ».
Sur invitation de « Caméra-Luxembourg », M. René Maltête fait une conférence agrémentée de projections lumineuses et intitulée « Paris des rues et des chansons ».
- 14 décembre: A la salle des fêtes du Camp Militaire de Diekirch, la société théâtrale « Liëwensfro' » d'Esch-sur-Alzette présente « Den e'wege Wè », comédie musicale en trois actes d'Emile Bœres.
A la Galerie Horn à Luxembourg, une dizaine de peintres luxembourgeois et étrangers exposent des œuvres récentes.
- 15 décembre: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, « Exploration du Monde » invite à un récit avec film en couleur de Samivel, « Le soleil se lève en Grèce ». Cette même conférence a également été faite à Esch-sur-Alz.
- 16 décembre: Dans la grande salle de la Chambre de Commerce à Luxembourg, la société « Pro-Energie » invite à une séance cinématographique, au cours de laquelle sont projetés des films concernant la recherche du pétrole.
- 17 décembre: Au Casino de l'ARBED à Esch-sur-Alzette, l'Association des Ingénieurs diplômés fête le 25^e anniversaire de sa fondation en présence de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, qui prononce une allocution: « L'Ingénieur devant le Marché Commun ».
- 18 décembre: A Clervaux, les Jeunesses Fédéralistes Luxembourgeoises organisent une manifestation européenne. Plusieurs conférences sont faites dans le cadre des travaux.
Au Théâtre Municipal à Luxembourg, les Productions Herbert présentent « La Jument du Roi », comédie de Jean Canolle.

19 décembre: La galerie d'art «Le Studio» à Luxembourg expose une série de gravures originales d'artistes contemporains.

20 décembre: Sur invitation de l'Association Radio-Luxembourg, M. André Berwette, Chef de service aux Ateliers de Constructions électriques de Charleroi, fait une conférence sur le thème «Conceptions modernes en matière d'enregistrement magnétique».

A la tribune du Centre Culturel et d'Education Populaire de Bonnevoie, M. E. Quaring, Docteur en sciences économiques, fait une conférence agrémentée de projections lumineuses sur «Le Luxembourg dans le Marché Commun».

A l'Eglise des Pères Rédemptoristes à Luxembourg, la Chorale Mixte du Conservatoire Municipal, sous la direction de M. Pierre Nimax, donne un concert vocal spirituel avec le concours du trio à cordes de Radio-Télé-Luxembourg. Aux grandes orgues: M. Mathieu Lamberty, Professeur de musique.

A la salle de conférences de la Chambre des Métiers, conférence avec diapositives sur «L'Histoire de la Grèce dans ses sites et paysages» par le professeur De Waele, de Gand.

21 décembre: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble espagnol «Coros y Danzas» présente un spectacle de chœurs et de danses d'Espagne.

Aux Archives de l'Etat à Luxembourg s'ouvre une exposition consacrée aux actes de l'ancien état-civil luxembourgeois du XVII^e et du XVIII^e siècle.

22 décembre: Au Théâtre Municipal à Luxembourg, l'ensemble de la «Komödie» de Bâle présente «Die Bremer Stadtmusikanten», conte des Frères Grimm.

A Ettelbruck, vernissage de l'exposition «Les Droits et Devoirs de l'Homme».

Au Musée de l'Etat à Luxembourg s'ouvre une exposition consacrée à la vie et à l'œuvre de l'artiste et artisan luxembourgeois Nicolas Liez (1809-1892).

23 décembre: A la Galerie Horn à Luxembourg, exposition sur la gravure à l'heure actuelle.

25 décembre: Le Cercle Catholique de Rumelange présente les comédies «De Stärksten», de Batty Weber, et «Den dâwe Jang», d'Andréi Duchscher.

26 décembre: Au «Carrefour» à Luxembourg, l'Action Catholique Masculine du Grand-Duché de Luxembourg tient son congrès annuel, au cours duquel M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences, prononce un discours ayant pour thème la responsabilité et les obligations des chrétiens dans le monde actuel.

31 décembre: Au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies organise une soirée de gala avec le concours de l'orchestre français Paul Mattei.

Sur les ondes de Radio-Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, adresse à ses concitoyens une allocution pour le Nouvel An.

Statistiques diverses

de

l'Administration des Eaux et Forêts

EXERCICE 1958

(1^{er} octobre 1957 au 30 septembre 1958)

SOMMAIRE

I. BOIS SOUMIS AU RÉGIME.

- 1) Contenance, mode de traitement et essences 24-25
- 2) Rendement en matière ligneuse 26-27
- 3) Rendement en argent 28-37
- 4) Ouvriers, travail, salaires 38-39
- 5) Frais d'abattage 40
- 6) Assurance des bois administrés contre les risques d'incendie 41
- 7) Prix de vente 48-49

II. BOIS PRIVÉS.

- 1) Exploitations 42
- 2) Déboisements et défrichements 43
- 3) Reboisements 44
- 4) Production de la forêt luxembourgeoise 45

III. COMMERCE DE BOIS.

- 1) Importations 46
- 2) Exportations 47

IV. CHASSE.

- 1) Relevé du gibier abattu. 50
- 2) Amodiation des chasses 50

Exercice des bois communaux

Exercice 1958

Étendue des bois domaniaux.

Cantonnement	Domaine	Etendue totale ha	Futaies			Total ha	Taillis ha	Surface non boisée ha	
			feuillues ha	résineuses ha	mêlangées ha				
Luxembourg-Est	Grunewald	1.069,25	789,30	273,12	—	1.062,42	—	6,83	
	Buchholz	56,61	46,81	9,80	—	56,61	—	—	
	Trois Glands	28,32	—	—	28,32	28,32	—	3,27	
	Schutterhardt	24,71	17,12	4,32	—	21,44	—	10,10	
Luxembourg-Ouest	1.178,89	853,23	287,24	28,32	1.168,79	—	—	6,53	
	Brameschbusch	49,37	24,88	10,64	7,29	42,81	0,03	—	
	Juckelsbusch	119,66	82,61	35,24	1,81	119,66	—	—	
	Rodenbusch	67,67	66,77	0,90	—	67,67	—	0,20	
	Zolverknapp	2,50	2,05	0,25	—	2,30	—	—	
	Kopstal	4,29	—	4,29	—	4,29	—	1,07	
	Deckebösch	7,53	6,46	—	—	6,46	—	—	
	251,02	182,77	51,32	9,10	243,19	0,03	—	7,80	
Mersch	Binzrath	51,97	14,20	31,92	—	46,12	—	5,85	
	Deisterbusch-Teiperley	37,70	12,72	24,98	—	37,70	—	—	
	Heckenhof	32,19	14,49	17,10	—	31,59	—	0,60	
	Herrenbusch	22,92	15,78	7,14	—	22,92	—	—	
	Letzert	49,11	44,08	5,03	—	49,11	—	—	
	Meysembourg	109,63	72,39	37,14	—	109,53	—	0,10	
	Meysembourg-Seiert	41,54	24,58	14,64	—	39,22	—	2,32	
	Riederheck	3,73	2,23	1,50	—	3,73	—	—	
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67,07	65,79	1,06	—	66,85	—	0,22	
	Schönfels-Hollenfels	204,48	140,00	57,90	—	197,90	—	6,58	
	620,34	406,26	198,41	—	604,67	—	—	15,67	
	Diekirch	Fünfter	160,03	103,86	56,17	—	160,03	—	—
		Bettendorf	125,91	104,81	17,96	3,14	125,91	—	—
		Leiverdelt	36,00	30,00	6,00	—	36,00	—	—
Marscherwald		130,87	48,83	82,04	—	130,87	—	—	
Kammerwald		446,72	374,82	71,90	—	446,72	—	—	
899,53		662,32	234,07	3,14	899,53	—	—	—	
Grevenmacher	Berbergerwald	133,31	117,32	15,34	—	132,66	—	0,65	
	Givenich	36,73	33,01	2,66	—	35,67	—	1,06	
	Château de Betzdorf	13,44	12,44	1,00	—	13,44	—	—	
183,48	162,77	19,00	—	181,77	—	—	1,71		
Wiltz	Wiltz-Merkholtz	92,24	8,44	72,82	—	81,26	5,12	5,86	
	Clervaux	49,42	12,31	32,88	—	45,19	4,13	0,10	
	Freng-Penzebiërg	111,74	2,66	48,43	—	51,09	60,65	—	
	Fondation Stoffel	2,42	1,52	0,20	—	1,72	0,70	—	
	255,82	24,93	154,33	—	179,26	70,60	—	5,96	
3.389,08	2.292,28	944,37	40,56	3.277,21	70,63	—	41,24		
100 %	67,6 %	27,9 %	1,2 %	96,7 %	2,1 %	—	1,2 %		
	Total								

Exercice 1958.

Etendue des forêts soumises au régime forestier.

Propriété	Cantonnement forestier	Etendue totale		Futaies			Total	Taillis	Surface non boisée
		ha	%	feuillus	résineuses	mélangées			
Etat	Luxembourg-Est	1.178,89		853,23	287,24	28,32	1.168,79	—	10,10
	Luxembourg-Ouest	251,02		182,77	51,32	9,10	243,19	0,03	7,80
	Mersch	620,34		406,26	198,41	—	604,67	—	15,67
	Diekirch	899,53		662,32	234,07	3,14	899,53	—	—
	Grevenmacher	183,48		162,77	19,00	—	181,77	70,60	1,71
	Wiltz	255,82		24,93	154,33	—	179,26	—	5,96
	Total	3.389,08	100 %	2.292,28	944,37	40,56	3.277,21	70,63	41,24
				67,6 %	27,9 %	1,2 %	96,7 %	2,1 %	1,2 %
Communes	Luxembourg-Est	2.698,46		2.561,05	137,41	—	2.698,46	—	—
	Luxembourg-Ouest	5.516,70		4.648,09	636,84	92,26	5.377,19	1,00	138,51
	Mersch	6.146,84		4.764,38	1.143,75	160,50	6.068,63	24,15	54,06
	Diekirch	6.467,64		5.391,34	900,39	18,18	6.309,91	154,53	3,20
	Grevenmacher	6.633,17		6.051,31	383,34	41,13	6.475,78	130,01	27,38
	Wiltz	2.428,28		1.285,25	853,23	22,00	2.160,48	264,93	2,87
	Total	29.891,09	100 %	24.701,42	4.054,96	334,07	29.090,45	574,62	226,02
				82,6 %	13,6 %	1,1 %	97,3 %	1,9 %	0,8 %
Etablissements publics	Luxembourg-Est	167,38		137,49	29,89	—	167,38	—	—
	Luxembourg-Ouest	52,54		25,75	26,79	—	52,54	—	—
	Mersch	377,93		200,39	168,68	—	369,07	0,58	8,28
	Diekirch	384,02		195,57	107,70	4,83	308,10	75,92	—
	Grevenmacher	4,30		4,05	0,25	—	4,30	—	—
	Wiltz	475,67		27,15	193,77	—	220,92	238,14	16,61
	Total	1.461,84	100 %	590,40	527,08	4,83	1.122,31	314,64	24,89
				40,4 %	36,1 %	0,3 %	76,8 %	21,5 %	1,7 %
Etat	Etat	3.389,08		2.292,28	944,37	40,56	3.277,21	70,63	41,24
	Communes	29.891,09		24.701,42	4.054,96	334,07	29.090,45	574,62	226,02
	Etablissements publics	1.461,84		590,40	527,08	4,83	1.122,31	314,64	24,89
	Total	34.742,01		27.584,10	5.526,41	379,46	33.489,97	959,89	292,15
		100 %	79,4 %	15,9 %	1,1 %	96,4 %	2,8 %	0,8 %	

Propriétaires	Cantonnement forestier	Etendue de la futaie ha	Bois d'œuvre					Epicéa m³
			Chêne m³	Hêtre m³	Autres feuillus m³	Feuillus m³	%	
Etat	Luxembourg-Est	1.168,79	339	1.910	36	2.285	35,0	2.128
	Luxembourg-Ouest	243,19	74	210	—	284	47,5	18
	Mersch	604,67	168	405	1	574	46,0	19
	Diekirch	899,53	395	458	74	927	23,8	1.737
	Grevenmacher	181,77	67	155	—	222	39,0	31
	Wiltz	179,26	30	41	12	83	35,8	36
	Total	3.277,21	1.073	3.179	123	4.375	33,5	3.969
Communes	Luxembourg-Est	2.698,46	707	1.414	128	2.249	38,6	546
	Luxembourg-Ouest	5.377,19	1.851	4.495	96	6.442	35,5	3.205
	Mersch	6.068,63	1.379	4.424	75	5.878	34,1	3.180
	Diekirch	6.309,91	2.398	5.201	26	7.625	36,8	1.704
	Grevenmacher	6.475,78	2.828	2.848	89	5.765	39,6	1.329
	Wiltz	2.160,48	433	1.939	2	2.374	31,7	1.689
	Total	29.090,45	9.596	20.321	416	30.333	36,1	11.653
Etablissements publics	Luxembourg-Est	167,38	50	559	—	609	95,9	—
	Luxembourg-Ouest	52,54	3	16	—	19	12,8	107
	Mersch	369,07	60	288	1	349	22,2	743
	Diekirch	308,10	139	155	—	294	26,5	381
	Grevenmacher	4,30	—	—	—	—	—	—
	Wiltz	220,92	—	—	—	—	—	248
	Total	1.122,31	252	1.018	1	1.271	34,2	1.479
TOTAL		33.489,97	10.921	24.581	540	35.979	35,7	17.101

des futaies soumises au régime.

Pin m³	Résineux		Total		Bois de chauffage		Total	A l'hectare
	m³	%	m³	%	m³	%	m³	m³
438	2.566	39,4	4.851	74,4	1.673	25,6	6.524	5,58
—	18	3,0	302	50,5	296	49,5	598	2,46
54	73	5,9	647	51,9	600	48,1	1.247	2,06
177	1.914	49,0	2.841	72,8	1.060	27,2	3.901	4,34
—	31	5,4	253	44,4	317	55,6	570	3,14
—	36	15,5	119	51,3	113	48,7	232	1,29
669	4.638	35,5	9.013	69,0	4.059	31,0	13.072	3,99
104	650	11,1	2.899	49,7	2.931	50,3	5.830	2,16
551	3.756	20,7	10.198	56,2	7.944	43,8	18.142	3,37
2.038	5.218	30,2	11.096	64,3	6.158	35,7	17.254	2,84
2.188	3.892	18,8	11.517	55,6	9.210	44,4	20.727	3,28
320	1.649	11,3	7.414	50,9	7.154	49,1	14.568	2,25
527	2.216	29,6	4.590	61,3	2.909	38,7	7.499	3,47
5.728	17.381	20,7	47.714	56,8	36.306	43,2	84.020	2,89
—	—	—	609	95,9	26	4,1	635	3,79
—	107	71,8	126	84,6	23	15,4	149	2,84
50	793	50,5	1.142	72,7	428	27,3	1.570	4,25
59	440	39,6	734	66,1	376	33,9	1.110	3,60
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	248	100,0	248	100,0	—	—	248	1,12
109	1.588	42,8	2.859	77,0	853	23,0	3.712	3,31
6.506	23.607	23,4	59.586	59,1	41.218	40,9	100.804	3,0

Cantonnement	Domaine	Etendue ha	Ventes		Valeur des prestations	Produits accessoires		Location		Totaux	A l'hectare
			fr.	fr.		fr.	fr.	Chasse	Pêche		
Luxembourg-Est	Grunewald	1.069,25	3.676.759	43.950	—	170	18.885	—	3.739.594	3.497	
	Buchholz	56,61	—	—	—	—	4.373	—	4.543	803	
	Trois Glands	28,32	71.354	—	—	—	—	—	71.354	2.520	
	Schutterhardt	24,71	—	—	—	—	—	—	—	—	
		1.178,89	3.748.113	43.950	170	—	23.258	—	3.815.491	3.237	
	Luxembourg-Ouest	Brameschbusch	49,37	23.873	—	1.350	1.623	—	—	26.846	544
		Juckelsbusch	119,66	165.238	—	1.750	11.018	753	—	178.759	1.494
		Rodenbusch	67,67	94.278	—	—	3.548	—	—	97.826	1.446
		Zolverknapp	2,50	—	—	—	95	—	—	95	38
		Kopstal	4,29	—	—	—	59	—	—	59	14
Deckebösch		7,53	—	—	—	—	—	—	—	—	
		251,02	283.389	—	3.100	—	16.343	753	303.585	1.209	
Mersch	Binzrath	51,97	33.625	—	—	1.005	—	—	34.630	666	
	Deisterbusch-Teiperley	37,70	77.574	—	—	1.984	2.847	—	82.405	2.186	
	Heckenhof	32,19	68.931	—	—	2.782	—	—	71.713	2.228	
	Herrenbusch	22,92	34.542	—	—	935	—	—	35.477	1.548	
	Letzert	49,11	39.964	—	—	2.678	—	—	42.642	868	
	Meysembourg	109,63	123.647	—	—	1.702	—	—	125.349	1.143	
	Meysembourg-Seitert	41,54	119.627	—	—	3.594	—	—	123.221	2.966	
	Riederheck	3,73	12.313	—	—	112	—	—	12.425	3.331	
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67,07	150.358	—	—	5.910	—	—	156.268	2.330	
	Schoenfels-Hollenfels	204,48	296.117	—	—	12.349	1.200	—	309.666	1.514	
		620,34	956.698	—	—	33.051	4.047	—	993.796	1.602	
	Diekirch	Fünfter	160,03	343.112	1.020	—	11.208	—	—	355.340	2.220
		Bettendorf	125,91	252.132	5.522	—	5.734	—	—	263.388	2.092
		Leivdelt	36,00	33.180	—	—	3.050	201	—	36.431	1.012
		Marscherwald	130,87	315.304	—	—	6.156	4.584	—	326.044	2.491
Kammerwald		446,72	773.656	—	—	—	—	—	794.016	1.777	
		899,53	1.717.384	6.542	20.360	26.148	4.785	—	1.775.219	1.973	
Grevenmacher	Berburgerwald	133,31	65.261	680	—	8.179	—	—	74.120	556	
	Givenich	36,73	84.411	15.824	—	725	—	—	100.960	2.749	
	Château de Betzdorf	13,44	—	—	—	1.471	—	—	1.471	109	
		183,48	149.672	16.504	—	10.375	—	—	176.551	962	
Wiltz	Wiltz-Merkholtz	92,24	23.980	—	16.335	1.315	—	520	42.150	457	
	Clervaux	49,42	76.132	—	—	2.172	—	1.828	80.132	1.621	
	Freng-Penzebiërg	111,74	2.500	—	9.520	2.945	—	—	14.965	134	
	Fondation Stoffel	2,42	—	—	—	—	—	—	—	—	
		255,82	102.612	—	25.855	6.432	2.348	—	137.247	536	
	3.389,08	6.957.868	66.996	49.485	115.607	11.933	—	7.201.889	2.125		
		96,6 %	0,9 %	0,7 %	1,6 %	0,2 %		100,0 %			
	Total										

Dépenses des domaines de l'Etat.

Cantonnement	Domaine	Gestion et surveillance	Exploitations	Cultures	Construction de chemins	Entretien de chemins	Congé et charges sociales	Impôts fonciers	Assur. agricoles et forestières	Diverses	Totaux	A l'hectare	
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Luxembg.-Est	Grunewald	307.269	745.391	255.285	63.873	—	109.829	151.381	64.155	—	1.697.183	1.587	
	Buchholz	17.847	—	5.280	—	—	106	3.458	3.397	—	30.088	531	
	Trois Glonds	4.808	36.026	—	—	—	2.630	—	1.699	—	45.163	1.595	
	Schutterhardt	7.057	—	—	—	—	—	—	—	—	7.057	286	
Luxbg.-Ouest		336.981	781.417	260.565	63.873	—	112.565	154.839	69.251	—	1.779.491	1.509	
	Brameschbusch	12.976	9.732	26.705	8.250	—	3.116	2.366	2.962	—	66.107	1.339	
	Juckelsbusch	40.144	28.096	17.422	9.630	—	4.280	5.733	7.179	2.000	114.484	957	
	Rodenbusch	26.685	18.505	10.111	10.610	—	3.367	9.630	4.060	300	83.268	1.231	
	Zolverknapp	753	—	—	—	—	—	108	150	—	1.011	404	
	Kopstal	920	—	3.105	—	—	218	600	258	—	5.101	1.189	
	Deckebösch	1.966	—	—	—	—	—	361	452	—	2.779	369	
		83.444	56.333	57.343	28.490	—	10.981	18.798	15.061	2.300	2.300	272.750	1.087
	Binzrath	21.176	9.381	11.974	5.240	—	1.959	2.833	2.817	—	145	55.380	1.067
	Deisterbusch-Teiperley	9.406	—	10.492	—	—	531	1.017	2.262	—	150	23.853	633
Mersch	Heckenhof	7.020	10.559	16.179	—	—	3.232	1.611	1.901	—	40.652	1.263	
	Herrnbusch	5.105	12.339	33.792	2.904	—	6.488	1.248	1.376	1.687	64.939	2.833	
	Letzert	17.815	10.144	5.457	—	—	1.007	3.184	2.946	58	40.611	827	
	Meysembourg	44.664	44.060	4.076	10.450	—	4.900	5.592	6.577	244	120.563	1.100	
	Meysembourg-Seitert	12.004	22.946	77.438	—	—	8.992	2.878	2.373	225	126.856	3.054	
	Riederheck	1.353	4.056	5.099	—	—	483	486	224	16	11.717	3.141	
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	29.613	30.403	12.820	9.300	—	8.127	11.590	4.013	214	106.080	1.582	
	Schcenfels-Hollenfels	83.312	55.432	18.353	8.000	—	12.997	14.807	11.931	1.656	206.488	1.010	
		231.468	199.320	195.680	35.894	—	48.716	45.246	36.420	4.395	4.395	797.139	1.285
	Fünfter	59.543	80.590	12.172	286.553	2.886	—	33.125	16.263	10.402	4.709	506.243	3.163
Diekirch.	Bettendorf	43.710	61.270	23.713	162.713	—	13.146	15.981	8.184	2.556	331.273	2.631	
	Leiverdelt.	12.635	5.829	12.750	—	—	1.695	1.532	2.340	117	36.898	1.025	
	Marscherwald	59.539	54.639	45.196	950	192	9.444	7.061	8.507	1.241	186.769	1.427	
	Kammerwald	84.987	134.478	14.880	—	13.170	20.346	—	29.037	—	296.898	665	
		260.414	336.806	108.711	450.216	16.248	—	77.756	40.837	58.470	8.623	1.358.081	1.510
	Berbergerwald	33.527	20.105	—	—	—	2.263	4.464	—	505	60.864	457	
	Givenich	12.323	22.468	10.757	—	—	1.696	2.729	2.160	234	52.367	1.426	
	Château de Betzdorf	3.200	—	8.016	—	—	608	464	—	1.014	13.302	990	
		49.050	42.573	18.773	—	—	4.567	7.657	2.160	1.753	126.533	690	
	Wiltz	24.451	2.328	53.310	63.878	2.559	8.819	10.392	4.253	—	169.990	1.843	
Grevenmacher	Clervaux	35.215	22.504	5.605	64.492	—	2.173	6.375	2.325	7.223	145.912	2.952	
	Freng-Penzebiérg	36.931	—	184.665	38.843	—	18.759	6.908	3.297	5.231	294.634	2.637	
	Fondation Stoffel	614	—	—	—	—	—	255	86	—	955	395	
		97.211	24.832	243.580	167.213	2.559	29.751	23.930	9.961	12.454	611.491	2.390	
	Total	1.058.568	1.441.281	884.652	745.686	18.807	284.336	291.307	191.323	29.525	29.525	4.945.485	1.459
	21,4 %	29,1 %	17,9 %	15,1 %	0,4 %	5,7 %	5,9 %	3,9 %	0,6 %	0,6 %	100 %		

Revenu net des domaines de l'Etat.

Exercice 1958.

30

Cantonnement	Domaine	Étendue. ha	Recettes fr.	Dépenses fr.	Revenu net	
					Total fr.	A l'hectare fr.
Luxembourg-Est	Gruncwald	1.069,25	3.739.594	1.697.183	2.042.411	1.910
	Buchholz	56,61	4.543	30.088	25.545	451
	Trois Glands	28,32	71.354	45.163	26.191	925
	Schutterhardt	24,71	—	7.057	7.057	286
		1.178,89	3.815.491	1.779.491	2.036.000	1.727
Luxembourg-Ouest	Brameschbusch	49,37	26.846	66.107	39.261	795
	Juckelsbusch	119,66	178.759	114.484	64.275	537
	Rodenbusch	67,67	97.826	83.268	14.558	215
	Zolverknapp	2,50	95	1.011	916	366
	Kopstal	4,29	59	5.101	5.042	1.175
	Deckebösch	7,53	—	2.779	2.779	369
			251,02	303.585	272.750	30.835
Mersch	Binzrath	51,97	34.630	55.380	20.750	399
	Deisterbusch-Teiperley.	37,70	82.405	23.853	58.552	1.553
	Heckenhof	32,19	71.713	40.652	31.061	965
	Herrenbusch	22,92	35.477	64.939	29.462	1.285
	Letzert	49,11	42.642	40.611	2.031	41
	Meysembourg	109,63	125.349	120.563	4.786	44
	Meysembourg-Seitert	41,54	123.221	126.856	3.635	87
	Riederheck	3,73	12.425	11.717	708	190
	Scheuerbusch-Hesel-Klosterheck	67,07	156.268	106.080	50.188	748
	Schœnfels-Hollenfels	204,48	309.666	206.488	103.178	505
		620,34	993.796	797.139	196.657	317
Diekirch	Fünfter	160,03	355.340	506.243	150.903	943
	Bettendorf	125,91	263.388	331.273	67.885	539
	Leverdelt	36,00	36.431	36.898	467	13
	Marscherwald	130,87	326.044	186.769	139.275	1.064
	Kammerwald	446,72	794.016	296.898	497.118	1.113
		899,53	1.775.219	1.358.081	417.138	464
Grevenmacher	Berburgerwald	133,31	74.120	60.864	13.256	99
	Givenich	36,73	100.960	52.367	48.593	1.323
	Château de Betzdorf	13,44	1.471	13.302	11.831	880
	163,48	176.551	126.533	50.018	273	
Wiltz	Wiltz-Merkholtz	92,24	42.150	169.990	127.840	1.386
	Clervaux	49,42	80.132	145.912	65.780	1.331
	Freng-Penzebiërg	111,74	14.965	294.634	279.669	2.503
	Fondation Stoffel	2,42	—	955	955	395
		252,82	137.247	611.491	474.244	1.854
	3.389,08	7.201.889	4.945.485	2.256.404	666	
	Total					

Exercice 1958

Domaines de l'Etat.
Recettes brutes.

Cantonnement	Etendue ha	Ventes fr.	Prestations fr.	Produits accessoires fr.	Location		Total fr.	A l'hectare
					Chasse fr.	Pêche fr.		
Luxembourg-Est	1.178,89	3.748.113	43.950	170	23.258	—	3.815.491	3.237
Luxembourg-Ouest	251,02	283.389	—	3.100	16.343	753	303.585	1.209
Mersch	620,34	956.698	—	—	33.051	4.047	993.796	1.602
Diekirch	899,53	1.717.384	6.542	20.360	26.148	4.785	1.775.219	1.973
Grevenmacher	183,48	149.672	16.504	—	10.375	—	176.551	962
Wiltz	255,82	102.612	—	25.855	6.432	2.348	137.247	536
Total	3.389,08	6.957.868	66.996	49.485	115.607	11.933	7.201.889	2.125
		96,6 %	0,9 %	0,7 %	1,6 %	0,2 %	100,0 %	

Dépenses.

Cantonnement	Gestion et surveillance fr.	Exploi- tations fr.	Cultures fr.	Construction de chemins fr.	Entretien de chemins fr.	Congés et frais sociaux fr.	Assurances agricoles et forestières fr.	Impôt foncier fr.	Diverses dépenses fr.	Total fr.	A l'hectare
Luxembourg-Ouest	83.444	56.333	57.343	28.490	—	10.981	15.061	18.798	2.300	272.750	1.087
Mersch	231.468	199.320	195.680	35.894	—	48.716	36.420	45.246	4.395	797.139	1.285
Diekirch	260.414	336.806	108.711	450.216	16.248	77.756	58.470	40.837	8.623	1.358.081	1.510
Grevenmacher	49.050	42.573	18.773	—	—	4.567	2.160	7.657	1.753	126.533	690
Wiltz	97.211	24.832	243.580	167.213	2.559	29.751	9.961	23.930	12.454	611.491	2.390
Total	1.058.568	1.441.281	884.652	745.686	18.807	284.336	191.323	291.307	29.525	4.945.485	1.459
	21,4 %	29,1 %	17,9 %	15,1 %	0,4 %	5,7 %	3,9 %	5,9 %	0,6 %	100,0 %	

Revenu net.

Cantonnement	Etendue ha	Recettes ha	Dépenses fr.	Revenu net		A l'hectare
				Total fr.	A l'hectare	
Luxembourg-Est	1.178,89	3.815.491	1.779.491	2.036.000	1.727	1.727
Luxembourg-Ouest	251,02	303.585	272.750	30.835	123	123
Mersch	620,34	993.796	797.139	196.657	317	317
Diekirch	899,53	1.775.219	1.358.081	417.138	464	464
Grevenmacher	183,48	176.551	126.533	50.018	273	273
Wiltz	255,82	137.247	611.491	—	1.854	1.854
Total	3.389,08	7.201.889	4.945.485	2.256.404	666	666
		100,0 %	68,7 %	31,3 %		

Bois communaux.
Recettes brutes.

Cantonnement	Etendue	Ventes	Prestations	Produits accessoires	Location		Total	A l'hectare
					Chasse	Pêche		
Luxembourg-Est	ha 2.698,46	fr. 3.228.812	fr. 21.816	fr. 940	fr. 279.045	fr. 802	fr. 3.531.415	fr. 1.309
Luxembourg-Ouest	5.516,70	10.425.253	110.112	94.529	488.622	37.005	11.155.521	2.022
Mersch	6.146,84	9.744.104	97.600	—	368.285	25.225	10.235.214	1.665
Diekirch	6.467,64	8.985.622	118.451	215.653	271.103	41.045	9.631.874	1.489
Grevenmacher	6.633,17	8.363.027	60.105	142.833	472.117	18.826	9.056.908	1.365
Wiltz	2.428,28	3.024.082	71.390	15.171	67.521	15.454	3.193.618	1.315
Total	29.891,09	43.770.900	479.474	469.126	1.946.693	138.357	46.804.550	1.566
		93,5 %	1,0 %	1,0 %	4,2 %	0,3 %	100,0 %	

Dépenses.

Cantonnement	Gestion et surveillance	Exploitations	Cultures	Construction et entretien des voies de vidange	Congés et frais sociaux	Assurances agricoles et forestières	Pépinières	Diverses dépenses	Total	A l'hectare
Luxembourg-Ouest	1.568.853	1.690.058	547.700	169.154	296.353	329.831	—	272	4.602.221	834
Mersch	1.734.585	1.666.638	1.271.507	49.003	453.689	365.206	67.478	23.010	5.631.116	916
Diekirch	1.903.122	2.115.816	880.197	682.301	515.216	414.304	70.006	105.660	6.686.622	1.034
Grevenmacher	1.725.383	1.646.351	939.360	316.072	322.760	404.815	33.807	114.392	5.502.940	830
Wiltz	735.285	781.479	616.933	27.972	213.878	116.857	80.824	48.112	2.621.340	1.080
Total	8.490.412	8.545.371	4.319.140	1.262.702	1.890.156	1.779.295	252.115	509.658	27.048.849	905
	31,4 %	31,6 %	16,0 %	4,7 %	7,0 %	6,6 %	0,9 %	1,8 %	100,0 %	

Revenu net.

Cantonnement	Etendue	Recettes	Dépenses	Total	Revenu net	A l'hectare
Luxembourg-Ouest	5.516,70	11.155.521	4.602.221	6.553.300	1.188	
Mersch	6.146,84	10.235.214	5.631.116	4.604.098	749	
Diekirch	6.467,64	9.631.874	6.686.622	2.945.252	455	
Grevenmacher	6.633,17	9.056.908	5.502.940	3.553.968	536	
Wiltz	2.428,28	3.193.618	2.621.340	572.278	236	
Total	29.891,09	46.804.550	27.048.849	19.755.701	661	
		100,0 %	57,8 %	42,2 %		

Forêts appartenant aux Etablissements Publics.
Recettes brutes.

Cantonnement	Etendue ha	Ventes fr.	Prestations fr.	Produits accessoires fr.	Location		Total fr.	A l'hectare fr.
					Chasse fr.	Pêche fr.		
Luxembourg-Est	167,38	259.637	3.000	—	8.000	—	270.637	1.617
Luxembourg-Ouest	52,54	84.525	—	—	2.800	—	87.325	1.662
Mersch	377,93	826.382	6.000	—	15.276	—	847.658	2.243
Diekirch	384,02	515.103	5.178	—	7.740	1.843	529.864	1.380
Grevenmacher	4,30	—	—	—	200	—	200	46
Wiltz	475,67	161.316	—	—	8.109	12.403	181.828	382
Total	1.461,84	1.846.963	14.178	—	42.125	14.246	1.917.512	1.312
		96,4 %	0,7 %		2,2 %	0,7 %	100,0 %	

Dépenses.

Cantonnement	Gestion et surveillance fr.	Exploi- tations fr.	Cultures fr.	Construction et entretien de chemins fr.	Congés et frais sociaux fr.	Assurances agricoles et forestières fr.	Impôt foncier fr.	Diverses dépenses fr.	Total fr.	A l'hectare fr.
Luxembourg-Ouest	9.230	15.968	5.762	—	2.873	3.415	7.500	—	44.748	852
Mersch	76.533	125.982	124.860	16.318	30.943	22.257	24.995	3.239	425.127	1.125
Diekirch	92.634	96.774	148.569	5.488	32.241	21.545	3.500	19.845	420.596	1.095
Grevenmacher	1.046	—	—	—	—	275	—	—	1.321	307
Wiltz	73.828	33.030	270.979	3.196	30.617	15.743	34.132	—	461.525	970
Total	312.054	332.920	564.170	25.002	107.986	77.957	83.642	23.084	1.526.815	1.045
	20,4 %	21,8 %	37,0 %	1,6 %	7,1 %	5,1 %	5,5 %	1,5 %	100,0 %	

Revenu net.

Cantonnement	Etendue ha	Recettes fr.	Dépenses fr.	Revenu net fr.	A l'hectare fr.
Luxembourg-Est	167,38	270.637	173.498	97.139	580
Luxembourg-Ouest	52,54	87.325	44.748	42.577	810
Mersch	377,93	847.658	425.127	422.531	1.118
Diekirch	384,02	529.864	420.596	109.268	285
Grevenmacher	4,30	200	1.321	— 1.121	— 260
Wiltz	475,67	181.828	461.525	— 279.697	— 588
Total	1.461,84	1.917.512	1.526.815	390.697	267
		100,0 %	79,6 %	20,4 %	

Bois soumis au régime forestier.

Recettes brutes.

Cantonnement	Etendue ha	Ventes fr.	Prestations fr.	Produits accessoires fr.	Location		Total fr.	A l'hectare fr.
					Chasse fr.	Pêche fr.		
Etat	3.389,08	6.957.868	66.996	49.485	115.607	11.933	7.201.889	2.125
Communes.	29.891,09	43.770.900	479.474	469.126	1.946.693	138.357	46.804.550	1.566
Etablissements publics	1.461,84	1.846.963	14.178	—	42.125	14.246	1.917.512	1.312
Total	34.742,01	52.575.731	560.648	518.611	2.104.425	164.536	55.923.951	1.610
		94,0 %	1,0 %	0,9 %	3,8 %	0,3 %	100,0 %	

Dépenses.

Cantonnement	Gestion et surveillance fr.	Exploi- tations fr.	Cultures fr.	Construction et entretien de chemins fr.	Pépinières fr.	Congés et frais sociaux fr.	Assurances agricoles et forestières fr.	Impôt foncier fr.	Diverses dépenses fr.	Total fr.	A l'hectare fr.
Communes.	8.490.412	8.545.371	4.319.140	1.262.702	252.115	1.890.156	1.779.295	—	509.658	27.048.849	905
Etablissements publics	312.054	332.920	564.170	25.002	—	107.986	77.957	83.642	23.084	1.526.815	1.045
Total	9.861.034	10.319.572	5.767.962	2.052.197	252.115	2.282.478	2.048.575	374.949	562.267	33.521.149	965
	29,4 %	30,8 %	17,2 %	6,1 %	0,8 %	6,8 %	6,1 %	1,1 %	1,7 %		

Revenu net.

Cantonnement	Etendue ha	Recettes		Dépenses		Revenu net fr.	A l'hectare fr.
		Etendue	Recettes fr.	Dépenses fr.	Total fr.		
Etat	3.389,08		7.201.889	4.945.485	2.256.404	666	
Communes.	29.891,09		46.804.550	27.048.849	19.755.701	661	
Etablissements publics	1.461,84		1.917.512	1.526.815	390.697	267	
Total	34.742,01		55.923.951	33.521.149	22.402.802	645	
			100,0 %	59,9 %	40,1 %		

Revenu net des bois communaux par commune.

Cantonnement forestier de Luxembourg-Est.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Bettembourg	344,60	267.377	176.658	90.719	263
Contern	303,29	452.616	205.240	247.376	816
Dudelange	384,53	497.505	520.608	— 23.103	— 60
Frisange	59,90	11.202	18.961	— 7.759	— 130
Hesperange	352,20	785.184	324.610	460.574	1.308
Luxembourg, partie (sect. Hollerich, Hamm, Neudorf)	35,12	129.831	31.471	98.360	2.801
Niederanven	393,25	303.588	216.097	87.491	222
Roeser	256,91	260.116	137.115	123.001	479
Sandweiler	207,72	273.379	113.975	159.404	767
Schuttrange	225,40	361.918	158.932	202.986	901
Weiler-la-Tour	135,54	188.699	100.943	87.756	647
Total	2.698,46	3.531.415	2.004.610	1.526.805	566

Cantonnement forestier de Luxembourg-Ouest.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Bascharage	314,41	326.077	160.738	165.339	526
Bertrange	303,78	506.749	227.918	278.831	918
Clemency	329,47	1.132.651	335.165	797.486	2.421
Differdange	398,34	559.819	294.363	265.456	666
Dippach	305,71	552.735	297.442	255.293	835
Esch-sur-Alzette	157,51	173.578	295.578	— 122.000	— 775
Garnich	93,80	310.162	77.616	232.546	2.479
Kayl	167,65	257.109	154.365	102.744	613
Kehlen	446,10	1.096.871	269.390	827.481	1.855
Kopstal	259,01	454.102	210.791	243.311	939
Leudelange	260,42	517.091	202.640	314.451	1.207
Luxembourg, partie (sect. Ville, Cessange, Gasperich)	712,95	1.749.724	520.476	1.229.248	1.724
Mamer	383,93	592.724	291.626	301.098	784
Mondercange	72,85	139.616	45.634	93.982	1.290
Pétange	109,94	285.593	125.314	160.279	1.458
Reckange-sur-Mess.	53,89	106.627	48.930	57.697	1.071
Rumelange	73,74	84.316	54.901	29.415	399
Sanem	15,20	1.091	5.253	— 4.162	— 274
Schifflange	39,12	174.198	77.083	97.115	2.482
Steinsel	404,07	861.596	315.547	546.049	1.351
Strassen	408,25	703.361	404.577	298.784	732
Walferdange	206,56	569.731	186.874	382.857	1.853
Total	5.516,70	11.155.521	4.602.221	6.553.300	1.188

Cantonnement forestier de Mersch.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Beckerich	267,50	525.848	222.294	303.554	1.135
Berg	92,32	99.568	89.677	9.891	107
Bissen	516,48	786.668	452.252	334.416	647
Bœvange-sur-Attert	269,28	430.166	270.534	159.632	593
Ell	171,27	68.731	93.389	— 24.658	— 144
Fischbâch	308,09	401.610	250.416	151.194	491
Folschette, partie (sect. Folschette et Hostert)	126,29	56.013	91.499	— 35.486	— 281
Hobscheid	582,61	1.069.514	483.333	586.181	1.006
Junglinster	97,39	212.977	98.708	114.269	1.173
Kœrich	265,50	350.965	255.092	95.873	361
Larochette	218,61	323.747	327.713	— 3.966	— 18
Lintgen	350,74	1.084.403	205.221	879.182	2.507
Lorentzweiler	349,65	609.650	261.753	347.897	995
Mersch	1.203,96	1.954.136	1.280.074	674.062	560
Nommern	385,50	559.752	235.189	324.563	842
Redange-sur-Attert	139,86	273.329	128.397	144.932	1.036
Saül	239,47	513.194	224.342	288.852	1.206
Septfontaines	175,51	294.112	116.293	177.819	1.013
Steinfort	106,00	216.459	277.368	— 60.909	— 575
Tuntange	218,99	325.234	200.022	125.212	572
Useldange	61,31	78.982	66.803	12.179	199
Vichten	0,51	156	747	— 591	— 1.159
Total	6.164,84	10.235.214	5.631.116	4.604.098	749

Cantonnement forestier de Diekirch.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Bastendorf	243,73	330.417	271.074	59.343	243
Bourscheid	3,02	—	326	— 326	— 108
Beaufort	344,27	653.322	376.175	277.147	805
Bech	342,65	436.550	259.976	176.574	515
Berdorf	642,44	816.684	608.278	208.406	324
Bettendorf	254,77	411.392	219.988	191.404	751
Consdorf	628,37	1.117.563	684.853	432.710	689
Diekirch	396,42	551.181	453.516	97.665	246
Echternach	616,08	1.347.995	894.512	453.483	736
Ermsdorf	303,62	227.409	168.246	59.163	195
Erpeldange	71,92	95.453	52.956	42.502	591
Ettelbruck	277,93	564.939	385.251	179.688	647
Feulen	9,27	14.004	3.089	10.915	1.177
Fouhren	102,79	234.611	152.341	82.270	800
Heffingen	114,46	127.550	88.677	38.873	340
Medernach	376,54	592.792	367.863	224.929	597
Putscheid	5,42	—	524	— 524	— 97
Reisdorf	290,62	510.530	306.779	203.751	701
Rodenbourg, partie (sect. Beidweiler).	97,78	48.218	53.378	— 5.160	— 53
Rospport	578,51	734.273	670.186	64.087	111
Schieren	310,72	386.988	255.186	131.802	424
Vianden	281,78	228.082	263.491	— 35.409	— 126
Waldbillig	174,53	201.916	149.957	51.959	298
Total	6.467,64	9.631.874	6.686.622	2.945.252	455

Cantonnement forestier de Grevenmacher.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Betzdorf	748,65	587.213	401.355	185.858	248
Biver	421,06	383.414	316.312	67.102	159
Bous	241,59	350.926	166.676	184.250	763
Burmerange	59,87	73.345	51.408	21.937	366
Dalheim	386,61	915.761	384.081	531.680	1.375
Flaxweiler	658,25	862.193	480.110	382.083	580
Grevenmacher	666,11	1.069.455	660.419	409.036	614
Lenningen	496,56	609.308	357.025	252.283	508
Manternach	345,42	297.252	239.686	57.566	167
Mertert	308,10	648.636	330.690	317.946	1.032
Mompach	632,02	684.149	621.066	63.083	100
Mondorf	99,21	89.238	69.883	19.355	195
Remerschen	241,37	455.886	233.212	222.674	923
Remich	120,47	381.715	179.990	201.725	1.674
Rodenbourg, partie	189,11	221.691	117.666	104.025	550
Stadtbredimus	320,29	387.715	209.909	177.806	555
Waldbredimus	81,34	163.669	71.157	92.512	1.137
Wellenstein	166,53	259.877	158.645	101.232	608
Wormeldange	450,61	615.465	453.650	161.815	359
Total	6.633,17	9.056.908	5.502.940	3.553.968	536

Cantonnement forestier de Wiltz.

Commune	Etendue	Recettes	Dépenses	Revenu net	Revenu net à l'hectare
	ha	fr.	fr.	fr.	fr.
Arsdorf	32,86	37.583	38.678	— 1.095	— 33
Asselborn	0,05	1	7	— 6	— 120
Bettborn	235,18	338.909	190.171	148.738	632
Bigonville	174,34	144.980	128.576	16.404	94
Bœvange/Clervaux	2,69	3.556	9.623	— 6.067	— 2.255
Boulaide	119,65	239.865	148.703	91.162	762
Bourscheid, partie	0,50	9	62	— 53	— 106
Clervaux	14,64	149.677	42.771	106.906	7.302
Esch-sur-Sûre	2,43	73	1.310	— 1.237	— 509
Eschweiler	4,11	85	1.607	— 1.522	— 370
Folschette (sect. Rambrouch)	92,48	47.740	58.642	— 10.902	— 118
Gœsdorf	0,36	6	29	— 23	— 64
Grosbous	154,04	249.884	122.871	127.013	824
Hachiville	3,09	31.778	10.063	21.715	7.028
Harlange	287,34	368.671	338.365	30.306	105
Heinerscheid	115,48	29.608	94.736	— 65.128	— 564
Hoscheid	3,98	62	4.424	— 4.362	— 1.096
Hosingen	277,15	146.805	254.540	— 107.735	— 389
Kautenbach	2,91	52	301	— 249	— 86
Mecher	1,35	70	158	— 88	— 65
Mertzig	93,24	139.496	78.336	61.160	656
Munshausen	4,20	46	1.433	— 1.387	— 330
Neunhausen	0,28	5	39	— 34	— 121
Oberwampach	3,07	46	517	— 471	— 153
Perlé	292,27	205.247	222.190	— 16.943	— 58
Troisvierges	9,25	40.704	17.288	23.416	2.531
Wahl	163,89	278.895	131.755	147.140	898
Weiswampach	47,42	115.978	48.157	67.821	1.430
Wiltz	288,90	623.769	675.786	— 52.017	— 180
Wilwerwiltz	0,34	6	27	— 21	— 62
Winseler	0,79	12	175	— 163	— 206
Total	2.428,28	3.193.618	2.621.340	572.278	236

Les ouvriers occupés dans les bois soumis au régime forestier.

Exercice 1958.

I. Nombre des ouvriers occupés.

	Nombre d'ouvriers		Journées de travail	
	Hommes	Femmes	à la tâche	à la journée
Total	844	51	37.822,5	31.016

II. Travaux exécutés et salaires.

			Journées de travail	Salaire	
				total	par journée
				fr.	fr.
A. — Hommes:					
Abattage	à la journée		995,5	218.158	219
	à la tâche		36.786,5	9.386.373	255
Cultures	à la journée		21.556	4.653.083	216
	à la tâche		936	227.284	243
Chemins	à la journée		3.881	831.842	214
	à la tâche		101	25.739	255
Divers	à la journée		1.478	309.456	209
	à la tâche		25	14.779	591
Total	à la journée		27.910,5	6.012.539	215
	à la tâche		37.848,5	9.654.175	255
			65.759	15.666.714	238
B. — Femmes:					
Cultures	à la journée		2.296,5	369.500	161
	à la tâche		—	—	—
Total			2.296,5	369.500	161
Total A + B			68.055,5	16.036.214	236
C. — Congés et jours fériés:					
Congés			1.175,5	253.485	216
Jours fériés			1.969	417.584	212
Total C.			3.144,5	671.063	213

D. — Durée de l'occupation:

	Nombre d'ouvriers	Occupation en moyenne Journées de travail
Ouvriers permanents	117	226,5
Ouvriers saisonniers	778	58

Le travail en forêt.

	1954	1955	1956	1957	1958
Nombre d'ouvriers:					
Hommes	1.175	1.047	1.006	941	844
Femmes	56	73	62	61	51
Permanents	75	95	90	107	117
Saisonniers	1.156	1.025	978	895	778
Total	1.231	1.120	1.068	1.002	895
%	137	125	119	112	100
Nombre de journées de travail:					
A la tâche	—	40.883	44.672	43.264	37.849
A la journée	—	21.620	24.918	28.090	30.206
A l'abatage	—	41.214	44.996	44.022	37.782
Aux cultures	—	17.622	19.977	22.323	24.788
Aux chemins	—	2.843	3.348	4.067	3.982
Divers	—	824	1.269	942	1.503
Total	—	62.503	69.590	71.354	68.055
%	—	92	102	105	100
Nombre de journées de congé et jours fériés					
	—	2.129	2.821	3.112	3.144
%	—	68	90	99	100
Gain journalier de l'homme:					
A la tâche	—	191	190	227	255
A la journée	—	223	217	204	215
En moyenne	—	213	212	218	238
%	—	89	89	92	100
Gain journalier de la femme:					
En moyenne	—	128	139	159	161
Rémunération du congé	—	189	193	208	213

Exercice 1958.

Frais d'abatage (avec charges sociales).

Nature des produits	Cantonnement forestier de:										total		
	Luxembourg-Est		Luxembourg-Ouest		Mersch		Diekirch		Grevenmacher		Wiltz		Frais d'abatage Total au m ³ fr.
	Quantité exploitée m ³	fr.	Quantité exploitée m ³	fr.	Quantité exploitée m ³	fr.	Quantité exploitée m ³	fr.	Quantité exploitée m ³	fr.	Quantité exploitée m ³	fr.	
<i>Feuillus.</i>													
Bois d'œuvre:													
Toutes essences et assortiments .	5.144	94	6.543	96	6.591	96	6.682	84	5.987	90	1.196	80	2.939.874
Bois de chauffage:													
Bois empilés, par m ³ .	4.629	140	8.177	135	6.683	149	12.684	133	6.973	140	4.282	147	6.080.332
Tas de ramilles, stères .	3.429	4	641	30	1.191	17	—	—	6.004	6	—	—	—
Fagots, pièces .	2.250	—	1.660	5	—	—	—	—	—	—	12	—	—
<i>Résineux.</i>													
Bois d'œuvre:													
Grumes .	3.000	100	1.574	96	3.573	123	4.591	88	1.402	131	1.917	111	1.692.310
Perches .	216	144	388	136	736	176	900	132	279	231	402	129	447.923
Menu bois .	—	—	4	270	64	283	44	226	61	424	12	149	57.105
Total	12.989	113	16.686	116	17.647	125	24.901	112	14.702	125	7.809	127	11.217.544

Assurance des bois administrés contre les risques d'incendie.

Exercice 1958.

Propriétaires des bois	Contenance cadastrale des bois assurés		Surface proportionnelle à la prime simple						Dégâts payés	Prime simple par hectare	Prime par hectare réel
	Total		Feuillus		Résineux		Total				
	Feuillus	Résineux	simple	double	triple	sextuple					
Etat	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	ha	fr.	fr.	
Communes	2.336	891	2.326	10	877	14	5.061	—	—	—	
Etablissements publics	24.500	3.755	23.649	851	3.750	5	36.631	7.920	—	—	
	354	201	354	—	201	—	957	—	—	—	
Total	27.190	4.847	26.329	861	4.828	19	42.649	7.920	0,185	0,247	

Note explicative quant aux quatre primes appliquées:

Chaque hectare de bois feuillu compte pour une unité. Chaque hectare de bois résineux compte pour trois unités. Chaque hectare de bois traversé par le chemin de fer (à l'exception des lignes électriques) compte pour un nombre d'unités double du taux normal, c'est-à-dire: bois feuillus pour deux unités et bois résineux pour six unités. Le tarif supérieur s'applique seulement à une tranche de cent mètres de largeur, prise de chaque côté des rails.

Exploitations dans les forêts privées.

Exercice 1958.

Cantonnement	Bois d'œuvre										Bois de chauffage		Total	Valeur fr.
	Chêne	Hêtre	Autres feuillus	Total feuillus	Epicea	Pin	Autres résineux	Total résineux	%	m ³	%	m ³		
	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³	%	m ³	%	m ³		
Luxembourg-Est	832	3.068	185	4.085	6.227	534	2	6.763	45,5	3.998	27,0	14.846	8.908.580	
Luxembourg-Ouest.	390	946	110	1.446	1.754	—	—	1.754	37,2	1.515	32,1	4.715	2.739.700	
Mersch	949	2.429	60	3.438	4.839	1.051	37	5.927	43,6	4.226	31,1	13.591	7.116.850	
Diekirch	1.363	1.871	1.057	4.291	3.502	779	—	4.281	37,3	2.914	25,4	11.486	5.907.277	
Grevenmacher	747	1.565	—	2.312	1.393	30	—	1.423	27,0	1.543	29,2	5.278	2.742.830	
Wiltz	3.083	3.120	—	6.203	16.095	150	—	16.245	50,5	9.705	30,2	32.153	11.507.000	
Total	7.364	12.999	1.412	21.775	33.810	2.544	39	36.393	44,3	23.901	29,2	82.069	38.922.237	

Déboisement et défrichement des bois privés de 1951 à 1958.

(Loi du 30 janvier 1951.)

Déboisement.

Demandes: 39
 Déboisements accordés: 36
 refusés: 2
 sans objet: 1

Défrichement.

Demandes: 1
 Défrichements accordés: 1
 refusés: —

a) Répartition par années:

	ha	a	ca
1951:	149	00	95
1952:	92	41	66
1953:	33	55	40
1954:	68	38	69
1955:	222	70	28
1956:	138	31	70
1957:	127	68	75
1958:	50	85	70
Total:	882	93	13

	ha	a	ca
1951:	30	17	37
1952:	16	08	80
1953:	60	92	30
1954:	33	89	69
1955:	36	91	69
1956:	31	90	10
1957:	21	64	90
1958:	80	00	00
Total:	232	34	85

b) Répartition par cantonnement forestier:

	ha	a	ca	%
Luxembourg-Est	4	00	00	7,9 %
Luxembourg-Ouest.	2	00	00	3,9 %
Mersch	1	84	50	3,6 %
Diekirch.	4	96	30	9,8 %
Grevenmacher	21	98	20	43,2 %
Wiltz	16	06	70	31,6 %
Total	50	85	70	100 %

	ha	a	ca	%
Luxembourg-Est.	—	—	—	—
Luxembourg-Ouest	80	00	00	100 %
Mersch	—	—	—	—
Diekirch	—	—	—	—
Grevenmacher	—	—	—	—
Wiltz	—	—	—	—
Total	80	00	00	100 %

c) Répartitions par essences:

	ha	a	ca	%
Feuillus:				
hêtres, chênes.	27	66	20	54,4 %
Résineux:				
épicéas, pins	23	19	50	45,6 %

	ha	a	ca	%
Feuillus:				
hêtres, chênes.	—	—	—	—
Résineux:				
épicéas, pins	80	00	00	100 %

Prime d'encouragement pour travaux de boisement et de reboisement.

Circulaire du 23 octobre 1952 resp. du 7 octobre 1955. Prime maximum: 2.500,— fr./ha; moitié payable après achèvement des travaux, l'autre moitié dans un délai de 3 ans après l'achèvement des travaux et après constatation de la réussite.

Exécution des travaux de boisement et de reboisement subventionnés.

Année de l'exécution des travaux	Surface reboisée										par essence																									
	par cantonnement forestier										Feuillus		Résineux																							
	Luxembourg-Est		Luxembg.-Ouest		Mersch		Diekirch		Grevenmacher		Wiltz		Au total		ha	a	ca	ha	a	ca																
1947—1948	2	16	00	—	89	00	4	54	75	—	1	00	00	8	59	75	—	—	—	8	59	75														
1949	3	79	20	2	68	10	12	13	40	23	21	69	12	13	40	1	62	00	123	89	76	167	34	15	2	28	94	165	05	21						
1950	3	34	10	5	15	00	12	75	72	19	60	60	19	13	00	73	00	145	18	80	155	03	90	198	25	30	186	00	12	29	50	186	00	12		
1951	4	03	40	3	56	50	19	64	30	19	60	60	19	64	30	—	—	155	03	90	157	70	31	274	96	55	198	25	30	272	44	35	272	44	35	
1952	4	85	56	1	54	90	22	34	60	75	78	54	22	34	60	13	54	80	272	18	30	6	21	00	329	51	96	329	51	96	2	89	30	326	62	66
1953	4	85	56	4	93	90	23	38	80	17	94	40	23	38	80	6	55	00	210	53	24	6	55	00	261	54	74	261	54	74	5	43	30	256	11	44
1954	—	—	—	7	97	60	19	35	10	17	13	80	19	35	10	5	54	00	28	75	20	5	54	00	47	06	70	46	22	70	84	00	46	22	70	
1955	1	50	00	—	11	27	50	—	—	11	27	50	—	—	—	5	54	00	196	48	38	6	55	02	283	83	25	283	83	25	2	14	80	281	68	45
1956	—	—	—	26	74	05	39	19	20	39	19	20	14	86	60	6	55	02	346	98	08	14	86	60	407	58	33	407	58	33	63	00	406	95	33	
1957	4	00	—	8	30	90	32	91	00	32	91	00	18	06	55	91	80	91	80	378	24	49	91	80	535	80	47	535	80	47	29	88	60	5505	91	87
1958	3	68	30	4	57	70	107	73	88	107	73	88	32	25	10	9	31	00	378	24	49	9	31	00	2.016	00	46	2.016	00	46	46	93	64	2.653	87	18
Total.	24	16	56	65	48	65	358	45	33	358	45	33	185	72	20	50	97	62	2.016	00	46	50	97	62	2.700	80	82	2.700	80	82	46	93	64	2.653	87	18

Demandes pour travaux de boisement et de reboisement en 1958: 334.

Sommes allouées en 1958: 673.838,— fr.

Production de la forêt luxembourgeoise.

Exercice 1958.

Produits	Etat	Communes	Eta- blissements publics	Privés	Total
	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
FEUILLUS:					
Bois de mine	323	2.116	97	3.139	5.675
Bois pour traverses	429	5.306	208	4.840	10.783
Grumes	3.003	19.537	492	12.091	35.123
Bois de chauffage	3.862	35.746	562	20.823	60.993
Bois de défibrage	797	3.455	595	1.537	6.384
RESINEUX:					
Bois de mine	3.277	10.591	974	27.792	42.634
Bois à pâte	192	842	—	1.944	2.978
Grumes	1.756	5.972	228	13.903	21.859
Total	13.639	83.565	3.156	86.069	186.429

Importations de bois dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Exercice 1958.

Pays d'origine	Bois ronds										Bois de chauffage			
	Grumes de sciage					Bois de mine					Poteaux, pilots		m ³	fr.
	résineuses		feuillues			m ³		fr.			m ³			
Allemagne (Rép. Féd.)	228	462.300	1	4.170	—	—	—	—	—	—	70	7.776	—	—
Autriche	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Belgique	9.691	10.103.518	1.018	711.039	3.472	3.308.045	25	34.386	176	53.391	—	—	—	—
France	61	54.900	347	384.772	4.661	4.304.346	41	157.000	425	75.919	—	—	—	—
Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tchécoslovaquie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	9.980	10.620.718	1.366	1.099.981	8.133	7.612.391	93	257.986	671	137.086				

Pays d'origine	Bois travaillés										Divers produits de bois		Valeur totale des importations						
	Bois sciés					Traverses					Contreplaqués		Panneaux de fibres		Farine de bois Charbons de bois		Divers	fr.	
	résineux		feuillus			m ³		fr.			m ³		fr.		kg				fr.
Allemagne (Rép. Féd.)	525	1.279.520	116	422.770	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.236.876
Autriche	5.983	13.073.010	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13.073.010
Belgique	2.751	6.577.701	3.031	17.898.571	30	151.144	603	5.361.145	252.280	12.597.349	59.672	240.692	—	—	—	—	—	—	57.199.946
France	449	1.137.590	741	3.355.410	3.346	9.530.250	49	726.744	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19.726.931
Royaume-Uni	—	—	1	6.650	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6.650
Roumanie	2.217	5.035.590	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5.035.590
Tchécoslovaquie	149	293.890	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	293.890
Suisse	—	—	—	—	44	135.900	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	202.500
Total	12.074	27.397.301	3.889	21.683.401	3.420	9.817.294	652,4	6.148.229	252.280	12.597.349	59.672	240.692	162.965	97.775.393					

Exportations de bois du Grand-Duché de Luxembourg.

Exercice 1958.

Pays de destination	Bois ronds												Poteaux, pilots	Valeur totale des exportations
	Bois à pâte résineux		Bois à défilibrer feuillus		résineuses		Grumes de sciage feuillues		Bois de mine		Bois de mine			
	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.		
Allemagne (Rép. Féd.)	35	10.500	5.525	2.522.696	9.461	8.396.824	18.791	14.480.573	14.838	13.063.569	427	428.884		
Belgique	145	76.900	217	65.150	3.347	2.357.148	3.443	2.760.378	11.528	5.265.516	137	145.627		
France	2	1.400	—	—	—	—	—	—	—	—	192	231.954		
Hollande	—	—	—	—	8.859	9.509.486	—	—	6.382	6.781.120	—	—		
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	17	69.300	—	—		
Total	182	88.800	5.742	2.587.696	21.667	20.263.458	22.234	17.240.951	32.765	25.179.505	756	806.465		

Pays de destination	Bois de chauffage				Bois travaillés				Divers produits de bois				Divers	Valeur totale des exportations	
	résineux		feuillus		résineux		feuillus		Contreplaqués Placages		Panneaux de fibres				
	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.	m ³	fr.			m ³
Allemagne (Rép. Féd.)	4.494	1.082.796	175	587.521	618	1.745.442	276	531.012	—	—	—	—	—	—	42.849.667
Belgique	3.957	1.330.197	378	475.149	2.283	6.308.419	—	—	0,18	1.086	1.434	106.933	1.176.872	20.069.375	
France	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	233.354	
Hollande	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16.290.606	
Suisse	—	—	—	—	97	332.517	—	—	—	—	—	—	—	401.817	
Total	8.451	2.412.993	553	1.062.670	2.998	8.386.378	276	531.012	0,18	1.086	1.434	106.933	1.176.872	79.844.819	

Prix de vente réalisés pour les différents produits ligneux dans les forêts soumises au régime forestier.

Exercice 1958.

Nature des produits	Qualité	Classe	Luxembourg-Est		Luxembourg-Ouest		Mersch		Diekirch		Grevenmacher		Wiltz		Prix de vente			
			Quantité exploitée	Prix par m ³	Quantité exploitée	Prix par m ³	Quantité exploitée	Prix par m ³	Quantité exploitée	Prix par m ³	Quantité exploitée	Prix par m ³	Quantité exploitée	Prix par m ³	Quantité exploitée	Prix par m ³	au total	au m ³
FUILLUS.																		
BOIS D'ŒUVRE:																		
Chêne: Grumes	A	3	6,99	911	1,49	950	—	—	2,03	2,300	—	—	—	—	10,51	12,452	1,185	
		4	35,54	1,610	40,34	2,068	16,58	2,512	3,05	2,300	5,90	2,082	—	—	101,41	201,596	1,988	
		5	45,68	2,711	69,00	2,574	45,02	2,726	12,72	2,900	33,71	2,889	—	—	206,43	558,453	2,709	
		6	46,64	3,610	85,69	3,035	43,79	3,413	9,24	3,265	26,52	3,449	—	—	211,88	699,553	3,302	
	B	3	237,76	861	257,81	808	91,26	938	198,00	856	235,70	784	74,16	696	1,094,69	904,088	826	
		4	175,19	1,021	400,96	1,232	285,92	1,593	219,00	1,308	428,04	1,337	38,65	777	1,547,76	2,016,967	1,303	
		5	77,58	1,185	261,60	1,563	208,99	1,963	206,00	1,918	263,20	1,913	7,99	1,246	1,025,36	1,795,421	1,751	
		6	46,82	1,336	113,15	2,265	53,70	2,212	57,00	2,401	96,47	2,180	20,38	1,372	387,52	813,668	2,100	
	C	3	9,43	661	45,81	778	257,70	671	230,00	601	49,25	718	49,17	558	641,36	415,892	648	
		4	36,90	711	117,75	807	145,37	880	259,00	811	113,79	783	41,17	618	713,98	573,862	804	
		5	14,75	776	80,18	812	38,82	903	101,00	957	42,85	863	10,61	541	288,21	251,306	872	
		6	4,18	890	32,28	829	14,53	1,201	41,00	1,105	12,87	952	3,43	660	108,29	107,876	996	
Traverses		2-6	167,85	560	209,09	773	125,76	648	616,00	872	894,36	819	103,06	585	2,116,12	1,667,241	788	
Bois de mine		1-2	183,29	160	198,59	247	279,71	228	976,00	412	659,30	408	114,21	243	2,411,10	841,125	349	
Hêtre: Grumes	A	3	5,10	758	10,92	625	—	—	3,19	992	29,86	848	3,39	815	16,02	10,690	667	
		4	168,80	788	307,97	968	117,13	970	1,10	1,250	66,76	1,174	—	—	630,34	576,048	914	
		5	189,82	883	309,90	1,123	131,90	1,076	1,10	1,400	31,05	1,302	—	—	710,20	739,010	1,054	
		6	137,03	1,012	219,21	1,181	55,43	1,201	4,23	1,400	31,05	1,302	—	—	446,95	510,505	1,142	
	B	3	892,09	494	873,74	508	814,41	573	384,00	552	153,84	651	77,62	523	3,195,70	1,704,263	533	
		4	610,74	601	1,182,00	631	1,184,03	626	846,00	665	667,92	725	113,33	548	4,604,02	2,963,011	644	
		5	329,19	761	570,19	714	627,46	994	455,00	760	602,87	816	36,67	560	2,621,38	2,139,704	816	
		6	185,92	957	255,07	797	194,33	990	139,00	844	110,91	890	5,04	568	890,27	792,423	890	
	C	3	86,77	403	71,21	463	—	—	416,00	395	2,52	477	82,24	413	658,74	267,421	406	
		4	130,05	496	167,72	443	1,152,08	488	266,00	469	24,58	493	18,83	434	1,759,26	847,019	481	
		5	76,52	584	128,50	441	93,85	652	140,00	516	27,88	541	5,52	555	472,27	252,944	536	
		6	30,59	652	46,12	451	23,18	802	86,00	566	4,64	604	—	—	190,53	110,825	582	
Traverses		2-6	201,78	482	516,16	433	723,07	408	934,00	515	1,261,73	505	204,58	445	3,841,32	1,826,178	475	
Bois de défilage			832,00	309	—	—	469,00	235	2,116,00	285	—	—	1,108,50	236	4,525,50	1,041,766	230	
Charme: Grumes		2	17,15	430	28,15	482	19,14	313	5,21	395	18,85	486	—	—	88,50	38,167	431	
		3	24,88	468	46,56	758	28,40	429	3,01	430	21,82	512	—	—	124,67	71,581	574	
		4	6,94	544	14,66	884	3,65	507	—	—	13,66	519	—	—	38,91	25,678	660	
Peuplier: Grumes		2	22,50	340	—	—	—	—	11,60	300	—	—	—	—	34,10	11,130	326	
		3	12,93	471	—	—	—	—	8,57	400	—	—	—	—	25,93	11,794	455	
		4	19,77	516	—	—	—	—	4,20	500	—	—	—	—	23,97	12,302	513	
		5	17,46	567	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17,46	9,900	567	
		6	—	—	—	—	—	—	—	—	0,66	455	—	—	0,66	300	455	
Autres essences:																		
Grumes		2	9,96	397	—	—	10,50	510	35,71	315	12,70	630	—	—	68,87	28,559	415	
		3	6,80	494	—	—	6,19	613	9,66	330	19,82	654	4,67	529	47,14	25,771	547	
		4	—	—	—	—	3,17	662	0,51	340	0,72	507	5,70	675	10,10	6,485	642	
		5	—	—	—	—	0,94	752	0,82	4100	0,79	520	4,52	675	9,19	8,826	960	

BOIS DE CHAUFFAGE :

Hêtre : Quartiers et rondins
 Chêne : Quartiers et rondins
 Autres essences : Quartiers et rondins
 Ramilles : stères *)
 Fagots : nombre **)

RÉSINEUX :

BOIS D'ŒUVRE :

Epicéa :	Grumes	1a, 1t	3796,50	313	6700,00	315	4980,50	312	8681,00	292	6705,00	268	2269,50	285	33132,50	9827,201	297
		2	541,50	199	1196,00	195	837,90	174	1769,00	214	2990,00	170	510,75	198	7845,15	1475,695	188
		3	88,50	154	99,20	224	52,50	315	139,00	261	27,00	185	—	—	406,20	93,904	231
			3424,00	14	2907,00	16	4884,00	7,75	8543,00	5	5529,00	13	—	—	25287,00	248,535	10
			2250,00	1,50	1660,00	5	—	—	—	—	—	—	—	—	3910,00	12195	3
			1372,62	679	603,19	680	1896,39	624	1553,00	677	728,55	751	1155,35	550	7309,10	4759,443	651
		2	744,13	967	677,27	988	433,91	1086	573,00	735	346,65	908	216,82	770	2991,78	2762,467	923
		3	291,76	1098	290,17	1006	17,73	1112	89,00	1020	17,47	871	22,37	810	728,50	756,151	1038
			99,08	592	359,36	458	492,11	488	741,00	398	230,34	620	396,77	426	2318,66	1070,237	462
			—	—	3,07	407	62,11	406	44,00	258	48,76	574	12,32	382	170,26	70,554	414
		1a, 1t	221,15	656	65,41	381	817,55	601	1184,00	576	223,71	661	386,59	615	2898,41	1728,966	597
		2	290,46	881	35,98	724	386,10	850	901,00	688	35,50	676	130,49	630	1779,53	1336,205	751
		3	20,14	1055	6,49	813	8,98	998	44,00	751	1,87	674	5,31	631	86,79	73,322	845
			10,73	523	56,70	359	234,87	466	55,00	270	35,07	708	4,98	560	397,35	178,306	449
			—	—	—	—	1,61	379	—	—	11,63	219	—	—	13,24	3,160	239
		1a, 1b	32,37	572	—	—	1,03	495	2,00	410	21,03	708	—	—	56,43	34,735	616
		2	0,44	572	—	—	2,56	643	—	—	0,76	708	—	—	3,76	2,435	647
		3	106,69	572	—	—	—	—	—	—	2,54	708	—	—	109,23	62,824	575
			—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		1a, 1b	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		2	—	—	—	—	18,62	591	182,00	490	10,42	671	—	—	211,04	107,172	508
		3	—	—	—	—	1,45	828	50,00	538	5,37	686	—	—	56,82	31,784	559
			—	—	—	—	3,20	469	13,00	610	1,17	686	—	—	14,17	8,733	616
			—	—	—	—	—	—	103,00	265	10,16	257	—	—	116,36	31,405	270
			—	—	—	—	—	—	—	—	0,42	167	—	—	0,42	70	167
		1a, 1b	—	—	—	—	—	—	—	—	3,41	566	—	—	3,41	1,930	566
		2	—	—	—	—	—	—	—	—	0,49	566	—	—	0,49	277	566

Remarque : Les prix s'entendent pour bois abattus sans 10% de frais d'adjudication.

*) Quantité et prix de vente par stère.

**) Quantité et prix de vente par pièce.

Relevé du gibier abattu pendant l'année cynégétique 1957-1958.

	Cantonnement forestier						Total
	Luxembg.- Est	Luxembg.- Ouest	Mersch	Diekirch	Greven- macher	Wiltz	
<i>Gibier à poils:</i>							
Cerfs	—	—	6	10	1	23	40
Chevreaux	252	204	553	730	727	757	3.223
Sangliers	24	8	100	78	88	87	385
Lièvres	1.619	1.731	1.329	794	2.743	673	8.889
Lapins	197	342	1.203	1.222	627	717	4.308
Renards	127	195	341	341	221	545	1.770
Blaireaux	9	23	46	54	38	46	216
Martes	34	80	57	41	63	45	320
Putois	61	103	122	47	133	36	502
Belettes	146	—	103	—	24	—	273
Chats	164	177	282	220	185	279	1.307
Loutres	—	—	—	—	—	—	—
<i>Gibier à plumes:</i>							
Faisans	260	141	345	21	520	37	1.324
Perdrix	1.318	1.148	1.009	660	3.014	1.026	8.175
Gelinottes	—	—	—	—	—	20	20
Cailles	1	33	7	45	193	16	295
Oies	—	5	—	—	—	—	5
Canards	193	139	351	252	155	150	1.240
Bécasses	26	60	62	46	60	132	386
Bécassines	15	51	23	—	4	—	93
Ramiers	164	230	494	252	310	395	1.845
Grives	—	—	—	—	—	—	—
Oiseaux rapaces	377	432	813	503	417	760	3.302

Amodiation des chasses.

Cantonnement	Nombre de lots	Superficie totale	Prix d'adjudication	Prix par hectare
		ha	fr.	fr.
Luxembourg-Est	52	19.785	1.316.100	67
Luxembourg-Ouest	91	36.744	2.013.600	55
Mersch	118	44.791	2.880.350	64
Diekirch	103	43.616	1.907.002	44
Grevenmacher	91	22.533	2.088.600	93
Wiltz	156	70.629	1.714.685	24
Total	611	238.098	11.920.337	50
Droit d'adjudication: 15 %			1.788.051	
			13.708.388	